

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982
(48^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mardi 27 Octobre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — **Loi de finances pour 1982.** — Discussion générale d'un projet de loi (p. 2603).

M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances.

M. Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

M. le président.

MM. Jans,

Debré,

Christian Goux, président de la commission des finances.

Renvoi de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 2618).

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ,
vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1982
Discussion générale d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1982 (n° 450, 470).

La parole est à M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Mesdames, messieurs, au moment même où commence ce débat, les premiers résultats positifs de la politique économique nouvelle apparaissent.

M. Yves Lancien. Quelle bonne vue !

M. Christian Pierret, rapporteur général. En effet, les indicateurs économiques dénotent une reprise de la production industrielle : ils permettent de lui attribuer, pour le dernier trimestre de l'année, une croissance de 4 ou 5 p. 100. Ils montrent aussi l'origine de cette tendance : reconstitution progressive des stocks, augmentation de la consommation des ménages ; bref, se manifestent les signes d'un certain renouveau.

Il existe aujourd'hui des motifs d'espérer qui ne peuvent qu'encourager à accentuer l'effort de redressement. Les campagnes de dénigrement de la droite conservatrice...

Sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. Ah !

M. Christian Pierret, rapporteur général. ... qui prêche la méfiance et s'efforce de répandre l'anxiété n'en sont que plus condamnables. Elles sont d'ailleurs vouées à l'échec, comme le sont les tentatives d'une certaine presse visant, par des artifices de présentation, à opposer la commission des finances et le rapporteur général au ministre du budget. Certaines des remarques contenues dans le rapport général ont été montées en épingle alors qu'elles ne sont que l'expression du dialogue normal et démocratique entre le législatif et l'exécutif.

Il faut que l'opposition choisisse : elle ne peut à la fois accuser les députés socialistes d'être figés au garde-à-vous et feindre de croire, aussi bien pour le rapport général qu'à propos de la position prise par la commission spéciale sur l'article 33 du projet de loi de nationalisation, que la majorité parlementaire s'oppose au Gouvernement. Ce sont là de petits jeux qui ne trompent que ceux qui le veulent bien.

En revanche, il est vrai que la crise de l'économie française est profonde et durable ; le Gouvernement en est conscient. C'est pourquoi il est opportun, à l'aube du nouveau septennat de rappeler les exigences de la situation, de montrer qu'à la base de la politique économique actuelle il y a une analyse qui n'est pas un pur instrument de spéculation intellectuelle, mais un vecteur pour l'action, un support pour l'efficacité, qui se traduit par un budget que je définirai en trois mots : un budget actif, un budget crédible, un budget tranquille.

Je vais rappeler les grandes lignes de cette analyse en m'inspirant du remarquable rapport d'expertise remis, avant le 10 mai, à la commission des communautés par M. Jacques Delors, au nom d'un groupe d'experts dans lequel figurait également notre excellent collègue Christian Goux, président de la commission des finances : c'est l'analyse « Keynes plus ».

La première idée force, c'est que l'on ne peut définir une politique de lutte contre la crise, sans tenir compte des caractéristiques structurelles de l'économie mondiale.

Un fait essentiel domine tout : la concentration de l'appareil productif au cours des quinze dernières années : le réseau sans cesse en expansion des firmes transnationales a créé une inflation spécifique dans le même temps où ces entreprises ont pris une part de plus en plus grande au fonctionnement du secteur bancaire participant activement à la création de monnaie et intervenant de façon déterminante sur le marché monétaire et financier international.

De la sorte, les sociétés transnationales ont considérablement réduit l'impact des instruments nationaux de régulation, notamment des politiques monétaires des Etats, et ce phénomène s'est ajouté aux effets de l'éclatement du système monétaire international. Le poids de plus en plus grand de ces firmes a rendu pour longtemps périlleuse toute politique dont la conception repose sur le postulat d'une homogénéité moyenne de l'économie.

Or, ce postulat de l'homogénéité fonde la plupart des politiques de stabilisation menées par les grands pays industriels. Il conduit à fixer d'une manière rigide des normes budgétaires et monétaires indifférentes aux disparités sectorielles désormais très fortes.

Contre l'inflation qui se développe en dépit de la stagnation de la demande, les gouvernements, dont celui de M. Barre, ont, dans le passé, choisi d'intervenir en agissant sur les facteurs les plus aisément maîtrisables dans le cadre national. Ils ont pesé, par exemple, sur les salaires ; ils ont cherché à répartir autrement la force du travail en vantant l'idée pseudo-moderniste de la « mobilité » des travailleurs. Mais ces choix, sans effet profond sur les structures économiques, n'ont pas interrompu le processus inflationniste et ont débouché sur l'échec.

En l'absence de toute action d'envergure sur les structures, leur politique a eu une conséquence logique : elle a rendu complètement aléatoire le lien entre l'incitation à l'investissement et la recherche du plein emploi.

Tout ce qui précède fait apparaître clairement quel renversement de perspectives impose la priorité que donne le Gouvernement au plein emploi.

Cette priorité implique, en premier lieu, la réduction du temps de travail afin d'en permettre une redistribution équitable au profit des demandeurs d'emplois.

Elle suppose également un élargissement des objectifs de la croissance. Naturellement, la restructuration de notre économie, élément essentiel de la lutte contre le chômage, est inconcevable sans un deuxième souffle industriel.

Mais il serait tout à fait néfaste de persévérer dans la sous-estimation du rôle des services dans le développement économique. Et il convient d'élargir les déterminations du rythme et du contenu de la croissance aux besoins de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'environnement, bref aux besoins collectifs.

Conçue comme indissociable d'une réforme structurelle de l'économie, la priorité au plein emploi suppose enfin la définition cohérente des moyens de la politique économique. Il est impossible de dissocier l'action sur l'offre, de l'action sur la demande.

Le problème essentiel devient dès lors celui de la satisfaction simultanée d'impératifs en apparence contradictoires : comment développer la demande de consommation en tant que moteur de la croissance ? Comment moduler cette demande pour éviter une nouvelle flambée inflationniste et simultanément, dégager les ressources nécessaires au nouveau départ de l'investissement productif.

Refusant la facilité d'un choix exclusif, et condamnant aussi bien l'ultra-monetarisme que la relance à tout-va, le Gouvernement devra intervenir en utilisant simultanément, selon un dosage adéquat, les instruments régulateurs dont il dispose : d'abord et peut-être avant tout en cette période, la politique des prix en cas d'abus manifeste et lorsque la concertation a trouvé ses limites ; une politique active de la concurrence ; une politique de solidarité et de redistribution, sans laquelle il n'est pas de réelle politique des revenus ; une politique sélective des investissements ; enfin, une planification nouvelle, dont la nécessité apparaît avec une évidence toute particulière. Le Plan est le lieu où toutes les interactions, toutes les contradictions partielles sont déterminées et analysées ; c'est le lieu du dialogue entre l'Etat et les entrepreneurs ; c'est le lieu où sont élaborées les directives qui fixent les modalités de financement préférentiel de certains investissements et qui déterminent les orientations données à l'initiative du secteur industriel nationalisé, celui-ci pouvant à la fois redonner une dynamique à l'industrie et contribuer de façon positive et rapide à la lutte contre le chômage.

Telles sont, mes chers collègues, résumées sans doute à l'excès, les bases logiques de la politique économique du Gouvernement, du nouveau cours des choses économiques. A ceux que ce rappel théorique aurait quelque peu indisposés, je rappellerai le propos d'Henri Poincaré : « Le rôle des théories, ce n'est pas d'être vraies, mais d'être utiles ». Utiles pour faire apparaître la cohérence d'une politique. Utiles aussi, je le dis sans passion, à l'aube d'un débat budgétaire qui doit être riche et dépassionné, pour illustrer à quel point certaines critiques récemment entendues sont à la fois néfastes et injustes.

Il est faux de prétendre que la gauche au pouvoir est incompétente sur le plan économique, que, sans principes directeurs, les pouvoirs publics improvisent contradictoirement...

M. Marc Lauriol. On va le voir !

M. Christian Pierret, rapporteur général. ... que la relance programmée par le Gouvernement porte en elle l'effondrement des grands équilibres. Il s'agit là d'un procès d'intention et d'une polémique également néfastes qui, s'ils étaient poursuivis sur le ton employé ces dernières semaines, aboutiraient à remettre en cause le fonctionnement normal des institutions de la V^e République.

M. Marc Lauriol. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Ceux qui, dans l'opposition, sont aussi attachés que nous à la pérennité de ces institutions mesurent-ils qu'ils courent le risque de les dévoyer par des passions partisans, se disqualifiant par là même au regard de l'ampleur de la bataille économique que la France mène depuis plusieurs mois ?

Bien au contraire, le souci du Gouvernement, et en premier lieu celui du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé du budget, est de restaurer une économie atteinte dans sa vitalité par la politique antérieure.

Jé ne me livrerai pas à la tribune à un nouveau bilan de l'action gouvernementale passée. Chacun a pu mesurer, à travers l'évolution des courbes de l'inflation et du chômage, l'ampleur du désastre dont l'économie française était menacée au début de cette année. Chacun a pu constater les différentiels d'inflation entre l'évolution de notre pays et celle des autres grandes nations industrielles.

Tous les observateurs honnêtes voient dans le réajustement des parités monétaires européennes l'inévitable sanction de cet écart accumulé. Enfin, beaucoup de Français aux revenus modestes souffrent cruellement des conséquences du chômage et de la hausse des prix.

L'ensemble de ces phénomènes étant, hélas, trop connu, je n'insisterai pas.

En revanche, je soulignerai deux points qui me paraissent essentiels dans la période actuelle. D'une part la sensibilité accrue de l'économie française à la concurrence internationale. L'analyse de nos échanges extérieurs montre que les positions de l'industrie française se détériorent et que, dans le même temps, le déficit de nos échanges avec les grands pays industriels va en s'aggravant. Alors même que le premier trimestre de 1981 montre une croissance nulle pour l'économie française, les statistiques du commerce extérieur révèlent, pour la première fois, que le déficit cumulé de nos échanges avec la République fédérale d'Allemagne, le Japon, les Etats-Unis et les Pays-Bas est supérieur au déficit commercial de la France avec les membres de l'O.P.E.P. Cet exemple illustre l'ampleur du handicap dont l'aggravation n'a jamais été freinée depuis 1974. Il montre à quel point notre économie est devenue, de la sorte, de plus en plus vulnérable, de plus en plus fragile, de plus en plus exposée aux chocs qu'entraîne nécessairement tout effort soutenu et prolongé de rééducation économique.

En second lieu, je suis obligé de mentionner et de déplorer le vieillissement ininterrompu de notre appareil productif depuis 1974. Les gouvernements successifs du précédent septennat n'ont, semble-t-il, pas agi pour contrecarrer efficacement cette évolution. Si dans le domaine des biens d'équipement, on a noté un effort relativement continu de modernisation, d'investissements, ceux-ci, dans les industries de biens de consommation et de biens intermédiaires, n'ont pas cessé de chuter depuis plusieurs années.

Le retard pris dans l'adaptation de ces deux branches industrielles crée désormais un handicap effrayant qui entraîne un ralentissement durable des gains de productivité, variable essentielle du financement du progrès social.

Persistance, année après année, de la faiblesse de nos investissements. Baisse brutale, à partir du second semestre de 1980, des capacités d'autofinancement des entreprises, mais accroissement résurgent du rythme de l'inflation au même moment. Au vu de ces trois faits simples, la conclusion s'impose : la vétusté croissante de notre industrie, la gestion de M. Raymond Barre, bien loin d'assainir, ne faisait qu'affaiblir. L'économie française était peu à peu soumise à une asphyxie progressive, privée qu'elle était de l'oxygène nécessaire à la croissance, littéralement étouffée par la poursuite obstinée d'une politique destructrice. La vérité d'évidence, devenue vérité d'expérience, c'est qu'en cherchant à sortir de la crise par le bas, c'est-à-dire par la récession, et par ce qu'on a appelé parfois à tort « l'assainissement » de notre tissu industriel, on y a encore davantage enfoncé notre économie.

C'est pourquoi on peut affirmer sans exagération, mais solennellement, que la volonté de relance exprimée par la nation, lors des consultations électorales du printemps dernier était à proprement parler un sursaut pour l'existence d'une France industrielle, d'une France de croissance, d'une France développée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Chacun devrait admettre cette vérité : si la volonté gouvernementale de répondre au désir d'expansion exprimé par les Français éprouve des difficultés à se traduire pleinement, la cause en est le passif de la triste expérience qui a précédé l'arrivée au pouvoir de M. François Mitterrand.

Plutôt que de verser dans le catastrophisme partisan, le scepticisme faussement apitoyé, voire, dans certains cas, dans le sabotage et l'intoxication alarmiste, les aveugles et les sourds d'hier devraient aider l'actuel Gouvernement à avancer sur l'étroit chemin de crêtes qu'il emprunte pour sortir le pays nettement et sûrement de la crise. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Les premières décisions économiques du Gouvernement, au mois de juin, montraient à la fois la grande cohérence de ses choix et la grande difficulté de leur mise en œuvre. Je rappelle brièvement ces orientations que nous retrouvons tout au long du budget pour l'année 1982.

Stimulation de la demande par l'augmentation du S. M. I. C., des allocations familiales, par la création d'emplois publics, par la relance du marché du bâtiment ; recherche conjointe, selon une conception active de la solidarité, d'une meilleure répartition du temps de travail et d'une juste maîtrise des revenus nominaux ; nationalisations qui permettront de constituer des pôles industriels et bancaires, dont l'action sera tournée vers la renaissance active de l'appareil productif.

Sur ce dernier point, je ne peux que regretter d'un mot que la période récente ait vu se multiplier, hélas ! les combats d'arrière-garde et parfois, dans certains cas, les trahisons éhontées de l'incivisme qui ont été dénoncées, il y a quelques jours, à cette tribune même.

M. Pascal Clément. A Valence !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Le projet de loi de finances qui est maintenant soumis à l'Assemblée s'inscrit dans la continuité de ces actions et, comme tel, il témoigne d'une incontestable cohérence avec les principes de politique économique que j'ai exposés tout à l'heure, dont les moles principaux sont l'impôt sur les grandes fortunes, la réforme commencée, et qui devra être poursuivie, de l'impôt sur le revenu au profit des couches sociales défavorisées, la mise en place d'un mécanisme énergétique de lutte contre la fraude fiscale, un déficit actif pour l'emploi. Ces piliers de la politique budgétaire répondent à la nécessité d'une nouvelle redistribution des cartes et d'une nouvelle donne fiscale.

En ce qui concerne l'impôt sur les grandes fortunes, le débat, mes chers collègues, devra se situer tout au long de nos travaux sur un ton juste exclue le misérabilisme apitoyé sur le sort des 200 000 familles les plus riches de France. Convenons ensemble de ne pas verser de larmes de crocodile sur la France des riches ; les abattements prévus par cet impôt sont importants ; son taux est modéré ; après l'arbitrage du Président de la République, l'outil de production est exonéré ; les cas les plus difficiles feront l'objet d'amendements.

La majorité de l'Assemblée estime, dans ces conditions — et elle l'a dit à la commission des finances — qu'il convient de ne pas défigurer un texte dont la philosophie profonde est de corriger les inégalités des patrimoines si criantes et d'autant plus injustes que la crise économique détruit depuis des années l'ensemble de notre tissu social.

Nous aurons, à cet égard, une attitude à la fois constructive, qui ménagera les ouvertures nécessaires à un vrai débat parlementaire de fond, mais également ferme. La majorité entend que cet impôt novateur et indispensable garde tout à la fois sa logique et sa force de transformation de la société française.

Pour le reste, le budget contenait quelques dispositions peu satisfaisantes en l'état, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des petits et moyens contribuables. La commission des finances a proposé les corrections qui lui apparaissaient nécessaires, et qui, nous le souhaitons, seront acceptées par le Gouvernement. Par ailleurs, ce projet de budget souffre de ne pas comporter de dispositions relatives à l'épargne si l'on excepte la reconduction pour un an de la déduction pour achat d'actions. Cette assertion n'est d'ailleurs pas une critique, dans la mesure où le Gouvernement a estimé plus sage — et la commission des finances le suit entièrement sur ce point — de confier une étude globale des problèmes d'épargne à une commission chargée notamment d'examiner la création de nouveaux produits d'épargne en direction des couches populaires.

Il semble nécessaire, monsieur le ministre du budget, que la commission d'études sur l'épargne aboutisse rapidement et que les pouvoirs publics tirent non moins rapidement les conséquences qui s'imposent. La commission des finances et l'Assemblée nationale devraient être associées, dans le respect de leurs missions essentielles, aux décisions qui devraient être prises lors de la remise des conclusions de cette commission d'études sur l'épargne.

Actuellement, en effet, en raison de la crise et de la stagnation économique, l'épargne se raréfie ; en même temps, sous l'effet de campagnes alarmistes orchestrées par certains milieux d'affaires, et sous l'effet de la recherche, bien compréhensible, d'un minimum de sécurité face à la crise économique — ce sont les fameuses encaisses de précaution — elle devient de plus en plus liquide. Aussi l'attention doit-elle être portée à la recherche de dispositifs permettant un accroissement net de l'épargne dans une période où le taux d'épargne des

ménages a subi, depuis plusieurs années, un fléchissement inquiétant, pour avoisiner les 14 p. 100. La transformation de l'épargne liquide et semi-liquide en une épargne longue doit être l'un des objectifs du financement de la croissance.

La priorité des priorités accordée à l'orientation de l'épargne vers l'industrie et les investissements productifs irait également dans le sens indiqué par le Gouvernement à travers ce budget.

Nous devons rechercher la relance de cet investissement productif, relance qui ne s'est pas encore manifestée, malgré la reprise, qui se perçoit déjà et que j'évoquais en introduction de mon propos.

L'accroissement des concours à l'industrie dans ce projet de budget pour 1982, accroissement d'une ampleur exceptionnelle, puisqu'il dépasse 52 p. 100, le développement des crédits de recherche — en augmentation de plus de 36 p. 100 — la confirmation et l'amplification d'un dispositif amélioré d'aide à l'investissement, vont dans le bon sens.

Ces décisions sont utilement complétées par les initiatives visant à assurer au secteur des petites et moyennes entreprises des conditions de crédits meilleures — c'est, par exemple, l'accroissement de 10 milliards de francs des concours bancaires — et par les mesures prises en faveur de l'augmentation des fonds propres des entreprises, et je rappelle à cet égard l'augmentation de prêts du F.D.E.S. à hauteur de 1 milliard de francs, dans le projet de budget pour 1982.

Ces mesures devraient trouver dans la netteté de nos choix économiques des raisons d'entamer un dialogue auquel le Gouvernement, dès l'origine, a manifesté son attachement et dont nous le remercions.

Nous avons clairement fait le choix d'une économie ouverte, certes économe en importations, mais délibérément engagée dans la compétition internationale. Ce choix de l'économie ouverte est irréversible, et nous avons, par ailleurs, délibérément fait le pari que l'on peut changer l'économie sans accroître la pression fiscale globale, puisque celle-ci, dans le présent projet de budget, se stabilise à 24 p. 100.

Nous nous sommes résolument engagés, et ce budget en est la confirmation éclatante, dans la réduction des inégalités dont l'existence et le développement minaient le corps social et menaçaient l'unité nationale.

Nous sommes, enfin, décidés à maîtriser l'inflation, y compris l'inflation par les coûts. Car, sans la maîtrise des coûts de production — et je sais que mon collègue, président de la commission des finances, interviendra sur cette question tout à l'heure — l'économie française ne retrouvera pas sa compétitivité et se révélera incapable d'assurer de façon durable sa modernisation.

Dans cette lutte, il faut faire justice des fausses alternatives. Il n'y a pas, d'un côté, les actions structurelles, décentralisation, planification, nationalisations, dont on attendrait passivement, l'arme au pied, les retombées positives — dans combien d'années, dans combien de mois? — et, de l'autre, une politique conjoncturelle empirique et sans orientation. Ces deux politiques sont étroitement liées, comme le Premier ministre l'a rappelé ici avec force le 15 septembre dernier, dans sa déclaration de politique générale.

Il n'y a pas de contradiction entre, d'une part, une modification profonde des structures bancaires et industrielles et un plan qui stimule, oriente, informe, indique, et, d'autre part, une vraie politique de chaque jour, attentive à la tenue de la monnaie et au comportement des agents économiques.

Je me plais, d'ailleurs, au terme de cet examen du projet de budget, à souligner combien la commission des finances a été impressionnée par la compétence, la force de conviction et la rigueur de M. le ministre de l'économie et des finances.

Astreint à créer l'indispensable liaison entre le moyen terme et le quotidien, il saura sans nul doute concilier, dans une démarche synthétique, la perception réaliste des contraintes et la satisfaction des impatiences légitimes. M. le ministre du budget me permettra de l'associer à cet éloge avec les mots du cœur et de l'amitié, puisque nous avons travaillé ensemble très étroitement pendant la précédente législature, au sein de la commission des finances.

Je souhaiterais, avant de conclure, formuler pour l'avenir quelques réflexions personnelles.

Le projet de loi de finances pour 1982 traduit la nécessité d'une politique budgétaire qui est à la fois une correction du passé et une transition vers l'avenir. Tout doit être fait pour que l'indépendance de nos décisions économiques soit sauvegardée, car elle conditionne l'indépendance de notre diplomatie,

et l'action de la France dans le monde, sur laquelle M. le Président de la République a une nouvelle fois insisté, il y a quelques jours.

C'est pourquoi, dans les prochaines années, les dépenses publiques devront rester actives, comme dans le projet de budget pour 1982, mais elles devront sans doute, sous peine de créer des tensions difficiles, évoluer moins vite. Il est évident que l'ampleur du prélèvement fiscal et, en raison du déficit budgétaire, les ponctions de l'Etat sur le marché financier devront être contenues, au cours des années prochaines, dans des limites compatibles avec la maîtrise de l'inflation et la sauvegarde de la monnaie, et cela d'autant plus que la reprise de l'expansion accroîtra les ressources de l'Etat.

Un point de croissance du produit intérieur brut marchand équivalait, pour l'Etat, à législation inchangée bien sûr, à cinq milliards de francs de recettes fiscales supplémentaires.

En outre, le Gouvernement doit avoir le souci constant de réguler les dépenses du budget social de la nation de telle sorte que celles-ci ne pèsent pas sur le prix du travail, sous peine de compromettre la remise à flot de notre économie. A cet égard, il faut se féliciter de l'engagement pris par le Gouvernement de ne pas accroître, dans ce projet de budget pour 1982, la charge des entreprises.

De la même façon, les pouvoirs publics doivent veiller à ce que les mesures d'accompagnement du réajustement monétaire intervenues au sein du système monétaire européen soient gérées avec la plus grande rigueur.

Le Gouvernement, doit, enfin, se garder, et je suis sûr qu'il en est conscient, des à-coups dans sa politique fiscale. Les évolutions trop brutales dans ce domaine sont lourdes de périls qu'il importe de ne pas sous-estimer. Dans une économie développée comme la nôtre, les couches moyennes — fonctionnaires, cadres, chefs de petites et moyennes entreprises — ont un rôle déterminant dans la réussite ou l'échec d'une politique. Avec l'enrichissement qu'a connu notre pays entre 1945 et 1973, les ménages ont conçu, dans un certain cadre fiscal et dans certaines perspectives d'évolution de leurs revenus nominaux, des multitudes de prévisions, des « micro-plans », qu'il est nécessaire de faire évoluer, mais de ne pas bouleverser, si l'on ne veut pas voir se déchirer le tissu fragile de notre économie, et en particulier celui de l'épargne.

A tous ceux-là nous demandons de consentir l'effort de solidarité nécessaire. De son côté le Gouvernement se doit de tracer — et nous savons, monsieur le ministre du budget, que vous en avez l'intention et que vous le faites — les contours de la fiscalité de demain. Celle-ci devra être tranquille, c'est-à-dire juste et mesurée, à l'image des dispositions contenues dans le projet de budget sur le quotient familial et son plafonnement, par exemple.

Les Français souhaitent que les inégalités sociales soient réduites et que le sort des plus défavorisés soit amélioré de façon décisive. Il convient d'atteindre ces objectifs en assurant les évolutions nécessaires avec progressivité et mesure, et cette évolution a été entamée avec la loi de finances rectificative du 3 août 1981.

Pour conclure, j'émettrais volontiers un vœu que j'appellerai « de politique générale ». Je souhaiterais que les partenaires du jeu économique, ou bien gardent — et c'est le cas pour les syndicats de salariés — ou bien retrouvent ou contribuent à faire retrouver à leurs mandants, et je vise ici les syndicats patronaux, la sérénité nécessaire. Je vois se développer parmi les responsables des entreprises françaises des germes anxieux qui me paraissent dépourvus de bases réelles quand on examine sans a priori et avec objectivité le projet de budget pour 1982.

Le Gouvernement a, sans équivoque, indiqué sa volonté de redonner leur pleine vigueur aux mécanismes fondamentaux régissant l'activité des entreprises et du marché. Il est déterminé à desserrer la contrainte que faisait de plus en plus peser sur les entreprises la politique du profit pour le profit dans laquelle le secteur bancaire était stérilement enlisé.

Enfin, sa politique de partage du travail n'est pas le signe d'un relâchement de la volonté d'entreprendre — et les chefs d'entreprise doivent le comprendre — mais, pour reprendre les termes employés par Jacques Delors dès son arrivée rue de Rivoli, l'application d'un principe sain : « travailler moins individuellement pour travailler plus collectivement ». Partager le travail, c'est lutter contre le gaspillage que constitue un chômage qui devient de plus en plus long.

En rupture, monsieur le ministre, avec une politique d'appauvrissement et donc d'affaiblissement, votre politique — celle que la majorité de la commission des finances a très largement acceptée — est celle du sursaut et de l'effort.

La commission des finances, après avoir procédé à un examen approfondi du texte, recueilli les critiques et suggestions, amélioré ce qui pouvait l'être et débattu — je tiens à le souligner ici — dans un climat de respect mutuel et de tolérance qui a assuré la qualité des débats, vous demande d'adopter le présent projet de loi de finances. Sur la ligne de départ de ces sept ans nouveaux, vous avez la force, le courage et l'audace de ceux qui savent gagner pour la France. Comme le rappelait récemment M. le Premier ministre, ce budget dit « non » à la fatalité, à la résignation devant la crise et le chômage. Les Français, vraiment, reprennent en main leur avenir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget. Mesdames, messieurs, le silence sur les dépenses, le grondement sur les recettes et le tumulte sur le déficit : voilà à quoi s'est résumé jusqu'ici dans les commentaires le projet de budget pour 1982.

Le Gouvernement n'est pas maître des arguments échangés. Au moins peut-il formuler un souhait : c'est que la discussion qui s'ouvre devant le Parlement soit utile et aille au fond des choses, bref, qu'elle soit autre chose que ce que le débat autour du budget a été jusqu'ici.

J'essaierai d'y contribuer en posant moi-même quelques grandes questions et en essayant d'y répondre devant vous.

Cette discussion s'ouvre, je le reconnais, de façon particulière car, avant même qu'elle ne débute, le débat sur le vote final a paradoxalement déjà eu lieu : une motion de censure a été déposée il y a quelques semaines sur le projet de loi de finances pour 1982 ; elle a été rejetée.

L'essentiel ne sera donc sans doute pas là, mais plutôt dans l'explication des positions, dans l'analyse précise des dépenses et des recettes, dans les approbations et les modifications qui seront éventuellement apportées et pour lesquelles le Gouvernement entend se concerter avec le Parlement.

Au-delà de la masse des chiffres, des tableaux et des documents, un budget est toujours un grand choix. La majorité de cette assemblée a été élue pour faire reculer le chômage. Le projet de budget pour 1982 traduit ce grand choix.

Je ne crois pas beaucoup aux théorèmes en économie. M. Barre avait fondé toute sa politique sur celui-ci : la baisse des salaires réels fait les profits ; les profits font les investissements ; les investissements font les emplois. S'il fallait à tout prix opposer à ce théorème de l'échec celui qui résume le budget, je dirais volontiers : l'emploi passe par la relance et la relance passe par la solidarité.

La première question que je poserai est celle-ci : pourquoi relancer l'économie par la dépense publique ?

J'entends bien qu'un budget est nécessaire chaque année, pour une nation comme pour un ménage. Et ma question ne porte évidemment pas sur le principe de ce budget, mais sur sa portée : plus 27,5 p. 100 de dépenses par rapport à l'an dernier.

Pourquoi donc une intervention de cette ampleur ?

La première réponse est donnée par les résultats économiques auxquels aurait conduit la poursuite de la gestion giscardienne. Il faut se garder sur ce point des procès d'intention. Mais nous connaissons de façon à peu près sûre, par les travaux présentés à la commission du Plan en septembre 1981, ces résultats : une croissance nettement inférieure à 2 p. 100 — environ 1,6 p. 100 ; un nombre de chômeurs en 1983 voisin de 2,5 millions de personnes ; un net alourdissement des déficits publics ; une forte hausse des cotisations sociales. Stagnation de l'activité économique, chômage, poursuite de l'inflation, apparition de très larges et passifs déficits publics : cet avenir-là, nous ne l'acceptons pas.

La deuxième explication est plus profonde encore. Que vivons-nous depuis le début des années 70 ? Une succession de cycles économiques, sous l'effet des hausses répétées du prix du pétrole, ou bien, par-delà ces phénomènes, une transition non encore maîtrisée entre deux phases majeures du progrès technique, de l'organisation des rapports sociaux, de la vie quotidienne ?

Au fond, l'évolution récente se caractérise par plusieurs traits. Le ministre de l'économie et des finances, qui ne peut être parmi nous aujourd'hui en raison de son emploi du temps, aura l'occasion de revenir demain sur ces points, mais je voudrais d'ores et déjà vous les présenter brièvement : la décomposition de l'ordre économique et monétaire instauré à la fin

de la Deuxième Guerre mondiale et l'émergence de nouveaux pôles de développement économique, qui sont surtout les pays du Pacifique, le sous-emploi des hommes et du capital productif, qui prend un tour désormais structurel — les taux de chômage commencent par leur ampleur à rappeler ceux de la grande dépression — enfin, sous le double effet du désordre international et de la montée du chômage, le développement de formes diverses de violence et de contestation qui reflètent l'incapacité des systèmes sociaux et gouvernementaux à canaliser les révoltes et les frustrations.

Face à ce qu'il me paraît plus juste d'appeler une mutation sociale que seulement une crise économique, il n'y a que deux stratégies possibles.

La première stratégie est le retour au libre jeu des forces du marché. C'est celle qui a été mise en œuvre en France durant le dernier septennat et qui, sur un mode encore plus tranché, constitue la doctrine de la nouvelle administration américaine.

Elle est, en fait, fondée sur trois idées :

Premièrement, pourvu que la puissance publique n'intervienne pas et ne perturbe pas le marché, la prospérité nous attend au coin de la rue ;

Deuxièmement, la prospérité d'une collectivité peut être assurée par la contrainte et l'appauvrissement de la majorité de ses membres ;

Troisièmement, les profits d'aujourd'hui feront l'investissement de demain et l'emploi d'après-demain.

Ces idées ne me paraissent pas fondées. En particulier l'augmentation des profits ne garantit pas celle de l'investissement, faute d'une demande suffisante, et l'augmentation de l'investissement ne garantit pas toujours celle de l'emploi lorsque s'impose une production sans cesse plus économe en travail.

La seconde stratégie possible est la stratégie de relance par l'engagement de l'Etat. C'est celle que nous avons choisie. Elle repose, vous l'avez dit, monsieur le rapporteur général, sur le refus de la fatalité. Elle utilise tous les instruments à la disposition du pouvoir, elle entend se servir pleinement de l'outil budgétaire et des dépenses publiques comme facteur de relance, elle appuie les réformes de structure — nationalisations, décentralisation, planification — par une action sur la conjoncture économique. Elle se fixe comme objectif de croissance un peu plus de 3 p. 100 en 1982, l'inversion de la courbe du chômage, le ralentissement de l'inflation, bref, une amélioration maîtrisée. Voilà la double raison d'une intervention budgétaire massive ; c'est la réponse à la première question.

Quelle relance budgétaire choisir ? C'est la deuxième question.

Il existe, en effet, plusieurs voies de relance et notre choix en ce domaine est triple : une relance maîtrisée, une relance pour l'emploi, une relance économe en importations.

La relance est maîtrisée dans sa prévision pour éviter les risques de déséquilibres extérieurs qu'aurait entraînés une plus forte impulsion budgétaire. Un peu plus de 3 p. 100 de croissance, c'est beaucoup par rapport à nos partenaires commerciaux, et, cependant, c'est peu au regard du passé.

Relance maîtrisée car elle doit se produire sans accroissement des coûts des entreprises. A la différence de 1968, par exemple, le surcroît de revenus vient non d'une forte progression des salaires nominaux, mais d'une progression des effectifs, qui doivent augmenter de près de 1 p. 100 entre 1981 et 1982, et d'une forte croissance des revenus de transfert.

Relance maîtrisée aussi car il s'agit d'une action conjointe sur la demande et sur l'offre. La demande est appuyée par un encouragement à la consommation des ménages, grâce à la forte augmentation des dépenses à finalité sociale, grâce à la progression de la masse salariale dans la fonction publique. Une relance simultanée de l'offre est assurée par un progrès de l'investissement des entreprises. Bref, rompant avec une vieille et choquante alternative, nous proposons une double action : sur l'investissement et sur la consommation.

Relance maîtrisée enfin dans son exécution. C'est pourquoi le déficit prévisionnel de la sécurité sociale sera financé sans s'ajouter au budget, selon des modalités qui seront rendues publiques par le conseil des ministres le 4 novembre.

C'est pourquoi aussi, sur ma proposition, le Gouvernement a adopté un nouveau mécanisme de régulation des dépenses publiques permettant d'éviter autant que faire se peut les dérapages, et qui tiendra compte des nécessités de la conjoncture.

Dans ce cadre, a été décidée la création d'un comité interministériel présidé par le Premier ministre, qui, trimestriellement, vérifiera l'exécution de la plupart des dépenses publiques.

Dans ce cadre également ont été différés 15 milliards de crédits, qui seront engagés au moment le plus opportun.

Cette maîtrise doit servir l'emploi. C'est la deuxième idée force.

Le budget de 1982 traduit la priorité absolue accordée à l'emploi. Les aides directes au soutien de l'emploi progressent de 45 p. 100. Elles permettront le financement du « plan avenir jeunes », pour lequel plus de 620 000 places seront offertes pour la campagne 1981-1982, et des mesures d'incitation à l'embauche — les « contrats de solidarité-emploi ».

En dix-huit mois, plus de 125 000 emplois publics auront été créés dans les services de l'Etat ou grâce à des subventions de l'Etat, au titre des emplois d'initiative locale ainsi que dans les établissements sanitaires et sociaux. Ces 125 000 emplois représentent déjà un vaste contrat de solidarité financé par l'Etat.

En ce qui concerne les emplois financés par l'Etat, 73 p. 100 concernent les P. T. T., l'enseignement, les ministères sociaux et la police, c'est-à-dire les secteurs où les besoins sont le plus nettement exprimés. Ils seront créés sur le terrain, en contact avec le public. Moins de 1 p. 100 seront affectés dans les administrations centrales. Les créations sont particulièrement importantes au ministère du travail, à l'association pour la formation professionnelle des adultes et, bien sûr, à l'agence pour l'emploi.

La priorité à l'emploi justifie aussi les moyens nouveaux consacrés au renforcement des capacités productives : le budget civil de recherches est augmenté de près de 30 p. 100 ; l'aide fiscale à l'investissement et à la création d'entreprises est amplifiée et simplifiée ; les prêts participatifs réservés aux P. M. E. sont en forte croissance. Dans l'immédiat, les aides budgétaires de toute nature accordées à l'industrie progresseront de plus de 52 p. 100, notamment au titre des prêts du fonds de développement économique et social, des actions de politique industrielle et des primes de développement régional. Certaines interventions dans les domaines de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat, des pêches et des cultures maritimes seront très significativement accrues.

Troisième idée force : éviter que la relance ne provoque des importations excessives.

Les actions budgétaires consacrées aux économies d'énergie et aux énergies nouvelles progressent de 55 p. 100. Cette même préoccupation conduit à favoriser les dépenses d'équipement, en particulier dans le domaine du logement : les autorisations de programme consacrées à ce secteur progressent de plus de 34 p. 100 ; elles permettront la construction de plus de 250 000 logements neufs et la rénovation de plus de 140 000 logements anciens. Les moyens de paiement consacrés à l'aide budgétaire au logement progressent de plus de 39 p. 100.

L'effort d'équipement est cependant sélectif. Il tient compte des besoins des divers secteurs. Les priorités sont nettement affirmées en faveur : de la santé et de la solidarité, plus 36 p. 100 notamment pour l'humanisation des hospices et des crèches, des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments scolaires, plus 37 p. 100 ; des opérations d'assainissement menées par les collectivités locales, plus 25 p. 100 ; des travaux subventionnés par le fonds d'aménagement urbain, plus 40 p. 100 ; des transports collectifs urbains, plus 34 p. 100 ; des investissements de la poste, plus 36 p. 100.

Plus généralement, enfin, ce budget marque la volonté du Gouvernement d'engager une action en faveur de la solidarité, de la sécurité et des conditions de vie.

La sécurité est renforcée par la poursuite de l'effort budgétaire de défense, qui, en 1982, représentera 3,895 p. 100 du produit intérieur brut, ce qui permettra fort heureusement de consacrer une plus large part de ce budget à l'équipement. La création de plus de 5 900 emplois à la police nationale et de plus de 900 à la gendarmerie renforcera utilement la sécurité intérieure du pays.

En ce qui concerne la solidarité, un effort est engagé en faveur des personnes âgées : le minimum vieillesse sera porté à 2 000 francs par mois au 1^{er} janvier 1982. Les allocations aux familles seront relevées de 50 p. 100 sur les deux exercices 1981 et 1982. Cet effort de solidarité se traduit aussi par la contribution à l'U. N. E. D. I. C., d'un montant de 8 milliards de francs, et par la prise en charge d'une partie des conséquences du relèvement du S. M. I. C., qui entrainera une charge de 2 milliards de francs en 1982. De même, les mesures sociales décidées en faveur de l'agriculture justifient une augmentation de 29 p. 100 de la subvention de l'Etat au B. A. P. S. A.

La solidarité internationale est évidemment présente, avec une progression de l'aide publique au développement, qui passe, hors départements et territoires d'outre-mer, de 0,37 p. 100 à 0,44 p. 100 du produit intérieur brut de 1980 à 1982.

L'amélioration des conditions de vie des Français est un dernier point fort du budget : amélioration des services publics par la création d'emplois nouveaux et mise en place de crédits de fonctionnement suffisants. Ainsi, au ministère de l'éducation nationale, plus de 19 000 emplois sont créés afin de développer la préscolarisation, d'améliorer l'accueil et l'enseignement, et de renforcer l'éducation physique et sportive, cependant que les crédits de fonctionnement des établissements scolaires sont correctement actualisés pour tenir compte notamment de la hausse des frais de chauffage. On ne verra plus, je l'espère, comme dans les années récentes, des établissements obligés de supprimer leurs cours pour que leurs dépenses de chauffage soit imputées sur les crédits d'enseignement.

En liaison avec la politique de décentralisation, les aides de l'Etat aux collectivités locales se développeront : en progression de près de 18 p. 100, elles atteindront près de 100 milliards de francs en 1982.

Enfin — j'aurais dû commencer par ce point — la priorité est désormais accordée à la culture, dont le budget progresse de 103 p. 100. Le budget de la culture atteint 0,75 p. 100 du budget général : il sera porté à 1 p. 100 en 1983. Sans vouloir abuser de mots, je crois qu'il s'agit là d'un effort historique.

Quelle relance budgétaire choisir ? Pour répondre à cette deuxième question, je dirai que chaque action nouvelle, chaque augmentation de dépenses, non seulement cherche à participer à la relance budgétaire, mais possède sa justification propre et s'inscrit à sa place, avec cohérence, dans la politique du Gouvernement. Si l'opposition, comme c'est son rôle, critique l'ensemble du budget, il lui faudra encore désigner les crédits qu'elle estime excessifs. Est-ce l'effort de défense ? Alors, elle le dira.

M. Emmanuel Hamel. Non, nous ne le dirons pas !

M. le ministre chargé du budget. Est-ce l'effort de solidarité ? Alors, elle le dira. Est-ce l'effort d'aide aux collectivités locales ou le renforcement des services publics ? Alors, elle le dira.

Pour sa part, ayant pris la responsabilité de son choix, le Gouvernement est convaincu de rejoindre sur ces points les intérêts de la France, les aspirations de la majorité et celles des Français. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Peut-on relancer l'économie par la stimulation budgétaire sans relancer l'inflation ? C'est la troisième question.

En matière économique comme en d'autres matières, la pensée dominante est surtout le reflet des intérêts des groupes dominants, c'est-à-dire, depuis bien longtemps, du libéralisme économique. Je connais, comme chacun, les incantations rituelles sur le caractère inflationniste du déficit budgétaire. J'aimerais examiner avec vous, sans dogmatisme, les réalités et voir si, à contre-courant de l'analyse traditionnelle, la relance dans les circonstances présentes n'est pas une condition nécessaire du ralentissement de l'inflation.

En schématisant, je ne connais pour ma part que trois sources possibles d'inflation : l'excès de la demande sur l'offre, que l'on qualifie souvent de surchauffe ou d'inflation par la demande ; la pression excessive des coûts des entreprises, c'est-à-dire l'inflation par les coûts ; l'excès de création monétaire par rapport à la production de biens et de services, c'est-à-dire l'inflation monétaire.

La stimulation raisonnable de l'activité par la politique budgétaire et fiscale, telle que nous la proposons, est-elle, oui ou non, de nature à favoriser l'une de ces formes d'inflation ?

Inflation par la demande ? Honnêtement, je ne le crois pas.

La relance prévue est vigoureuse, mais elle est strictement calibrée pour éviter de dégrader nos échanges extérieurs. Son effet sur la croissance est d'environ 1 p. 100 du produit intérieur brut.

La sous-utilisation actuelle des capacités de production exclut qu'une telle relance saturerait la capacité du secteur productif. Sans compter que 7 p. 100 seulement des entreprises, soit le chiffre le plus bas jamais enregistré, déclaraient en juin 1981 qu'elles seraient empêchées de produire davantage par suite d'un manque d'équipement ?

Enfin, dans les secteurs où une reprise de la demande pourrait conduire à une accélération des hausses de prix, en particulier les services, des mesures de dissuasion spécifiques ont récemment été mises en œuvre.

Inflation par les coûts ? Je ne le crois pas non plus.

Si la relance de l'activité passait par une forte augmentation des charges des entreprises, par exemple des salaires nominaux, alors oui, il pourrait y avoir risque d'accélération de l'inflation.

Mais telle n'est pas notre stratégie. La relance passe par l'augmentation des dépenses publiques, c'est-à-dire par une injection de revenus dans l'économie qui, stimulant la demande et par là même la production, n'affecte pas les conditions de formation des coûts et des prix des entreprises. De manière plus précise, l'objectif du Gouvernement est de ne pas accroître les charges de celles-ci. Loin d'être contraire à une diminution des coûts unitaires, la relance de l'activité en est une des conditions.

Je résumerai ma conviction ainsi : sans reprise de la croissance, pas de gain de productivité ; sans gain de productivité, pas de diminution des coûts par unité produite ; sans diminution des coûts par unité produite, pas de décélération des prix.

L'inflation monétaire enfin ? Je ne suis personnellement pas convaincu — mais je laisserai les théoriciens en discuter — d'une liaison absolue entre hausse des prix et croissance de la masse monétaire, mais je suis tout prêt à admettre qu'il faut éviter les excès. Il paraît donc nécessaire que le rythme de croissance de la création monétaire ne soit pas supérieur à celui du produit intérieur brut marchand en valeur, afin d'éviter une progression du taux de liquidité de l'économie.

L'existence d'un déficit budgétaire prévisionnel de 95 milliards de francs est-elle compatible avec cet objectif ?

D'abord, 95 milliards de francs représentent 2,6 p. 100 de la production nationale prévue pour 1982. Un déficit budgétaire de 2,6 p. 100, c'est, par comparaison avec celui de nos partenaires européens, un déficit qui n'est pas excessif. Pourquoi alors soutenir que son financement posera des problèmes insurmontables ?

Ensuite, atteindre une croissance de la masse monétaire inférieure à celle du P.I.B. en valeur, qui est de l'ordre de 17 p. 100 dans les comptes économiques annexés à la loi de finances, suppose qu'une part substantielle du déficit soit financée par l'emprunt. Il est bien dans les intentions du Gouvernement d'avoir largement recours à ce dernier, et, à cette fin, de poursuivre, en 1982, la revitalisation du marché financier entreprise en 1981. Dans ces conditions, la création monétaire imputable au déficit budgétaire devrait rester modérée.

La leçon de tout cela est claire. Relance, lutte contre le chômage et lutte contre la hausse des prix sont, à nos yeux, tout à fait indissociables. Les gouvernements qui ont choisi de privilégier l'une par rapport à l'autre ont échoué. La volonté du Gouvernement est d'engager vigoureusement l'une et l'autre, comme il le fait par ce budget et par la politique des prix accompagnant le réaménagement monétaire. Je résumerai donc ma réponse sur ce point en disant qu'il est essentiel que soient menées simultanément la lutte contre le chômage et la lutte contre l'inflation. Bref, à rebours de l'analyse traditionnelle, dans la conjoncture présente, on ne peut réduire l'inflation qu'en relançant l'économie.

On a souvent noté que notre politique budgétaire pour 1982 était assez différente de celle menée par nos principaux partenaires. A la différence par exemple de la politique suivie aux Etats-Unis par l'administration de M. Reagan, caractérisée par un désengagement de la puissance publique, nous entendons utiliser l'instrument budgétaire pour stimuler l'activité économique, relancer la croissance et créer des emplois. L'opposition s'appuie sur ces différences pour développer ses critiques. Pour elle, nous serions condamnés à l'échec parce que nous suivons notre voie.

C'est donc la quatrième question : peut-on sans dommage adopter un chemin budgétaire différent de celui de nos partenaires ?

Je remarque que, sur la différence des chemins, il faut rester mesuré. J'essaierai de répondre très clairement à la question que je posais.

D'abord, je relève que, pour le Gouvernement français, les exigences de la lutte contre le chômage sont particulièrement fortes. Le niveau qu'atteindra probablement le chômage en France à la fin 1981, près de 8,5 p. 100 de la population active, sera plus élevé qu'aux Etats-Unis — 7 à 7,5 p. 100 — et qu'en République fédérale d'Allemagne — 6 à 6,5 p. 100. Et le Gouvernement français n'accepte pas cette situation.

Ensuite, il faut noter que nous disposons de marges de manœuvre financières qui ne sont pas négligeables. Le besoin de financement des administrations publiques, exprimé en pourcentage de la richesse nationale, sera plus faible en France — inférieur à 3 p. 100 — qu'il ne le sera dans la plupart des autres pays industrialisés, en R. F. A. 3,7 p. 100, au Japon 3,8 p. 100, en Italie 9,9 p. 100. Le niveau de la dette publique française, même s'il augmente, reste inférieur, et de beaucoup, à celui de la plupart des pays industrialisés.

A propos des déficits, je voudrais saisir l'occasion de redresser une image fautive, doublement fautive, car elle présente, à mon avis à tort, nos prédécesseurs comme les janissaires de l'équilibre, et nous-mêmes comme les partisans du déficit. En fait, M. Giscard d'Estaing et ses premiers ministres ont été d'assez remarquables collectionneurs de déficits. Déficit budgétaire : 29 milliards annoncés pour 1981, plus de 50 milliards constatés avant même toute mesure nouvelle. Déficit de l'U. N. E. D. I. C. : la situation nous a été laissée avec un trou de 12 milliards. Déficit de la sécurité sociale : on a supprimé un point de cotisation avant les élections et, de la sorte, la sécurité sociale est « en rouge ».

Déficit même, bien qu'il s'agisse d'autre chose, aux derniers moments du septennat, par rapport aux réserves monétaires précédentes puisque la France, dans la toute dernière période du septennat, a vu filer ses réserves. Non, M. Giscard d'Estaing n'était pas, comme le présente aujourd'hui l'imagerie de Chamalières, l'homme de l'équilibre et de la saine gestion. Comment aurait-il pu l'être d'ailleurs, enfermé dans une sorte de cercle vicieux de sa politique ? Le chômage crée du déficit. Le déficit appelle des restrictions. Les restrictions accroissent le chômage qui augmente à son tour le déficit. Voilà le cercle vicieux giscardien.

A l'inverse, contrairement à une deuxième image fautive, nous n'avons pas la religion du déficit. Déficit, équilibre, excédent, tout est fonction d'une stratégie économique et d'une conjoncture. Il se trouve que, dans le contexte actuel, un déficit public, d'ailleurs mesuré, est nécessaire pour faire repartir la machine économique et transformer en entraînement positif à la relance le cercle vicieux du libéralisme giscardien. Nous entendons bien, avec le redressement de notre économie, revenir à un autre équilibre. Rectifions donc les images fautes et les *a priori* mensongers.

Enfin, et pour revenir à ma question sur la différence des chemins, le Gouvernement français considère que surmonter la crise suppose un engagement vigoureux de la puissance publique. Comme je l'ai dit plus haut, la crise économique actuelle n'est pas seulement la traduction du désordre international, elle traduit aussi une mutation technologique qui atteint profondément tous les aspects de la vie quotidienne. Le retour au capitalisme sauvage ne peut conduire qu'à un échec. Dans cette perspective, transformer la société doit être le résultat d'un effort collectif qui passe, notamment, mais pas exclusivement, par un engagement de l'Etat. Le choix d'une action budgétaire puissante se justifie alors pleinement.

S'il existait ici ou là tel modèle absolument incontestable, telle réussite absolument remarquable, il ne serait pas pour autant évident que la France, avec ce qui la compose, avec son passé, son présent et ses ambitions, doive chercher l'inspiration de sa politique ailleurs qu'en elle-même. Mais encore plus lorsqu'il n'existe pas de modèle, lorsque, à vrai dire, aucun pays ne peut vraiment donner la leçon ! Bref, à ceux qui pour nous condamner nous demandent de nous aligner, je répondrai que, voulant rester ouverte sur le monde et mener une politique efficace, attachée à la construction européenne et au développement de ses échanges avec le monde, la France n'a jamais été aussi forte que lorsqu'elle a su en même temps, comme nous le proposons, rester elle-même.

Les dépenses dont je viens longuement d'exposer le détail et le bien-fondé économique doivent trouver, pardonnez l'évidence, des recettes pour les compenser. Non pas des recettes pour le plaisir, mais parce qu'elles sont tout simplement nécessaires. Les impôts, dans ce projet, ont donné lieu à de très nombreux commentaires. Je répondrai sur tous les points lorsque nous examinerons les articles du projet. Je voudrais, à ce stade, me borner à formuler quelques observations sur la pression fiscale, l'impôt sur les grandes fortunes et la lutte contre la fraude.

Y aura-t-il ou non alourdissement de la pression fiscale ? C'est la cinquième question que je souhaite poser.

Quels sont les faits ?

La mesure de la charge fiscale pesant sur les agents d'une économie est assurée par un indicateur, le taux de pression fiscale. Celui-ci mesure la part du revenu national d'une période qui est consacrée par les agents économiques au paiement des impôts. Ainsi, lorsque les revenus croissent plus vite que l'impôt, la charge fiscale s'allège, même si le produit de l'impôt progresse et réciproquement.

En 1982, il y aura une législation fiscale nouvelle et, pourtant, la pression fiscale n'augmentera pas. Pourquoi ?

Ce qu'il faut bien comprendre d'abord, c'est qu'en 1982, en l'absence de décisions fiscales nouvelles, la baisse spontanée du taux de pression fiscale aurait été de près de 1 p. 100 de la richesse nationale. Pourquoi ?

Pour un grand nombre d'impôts directs — je pense à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur les sociétés — le calcul porte non pas sur l'année 1982, mais sur l'activité économique de 1981. Cette année, nous le regrettons tous, a été mauvaise, ce qui signifie qu'au titre de 1981, les impôts pour 1982, sans aucune modification fiscale, traduisent un manque à gagner important.

Un certain nombre d'impôts, par exemple les droits sur les tabacs et les alcools, la vignette automobile, ne font pas l'objet d'ajustements automatiques sur l'évolution des prix ; en l'absence de décisions les concernant, leur produit, c'est bien connu, tend donc à baisser en valeur relative.

Enfin, le Gouvernement a jugé nécessaire de procéder à un ajustement des tranches du barème de l'impôt sur le revenu sur la croissance des prix pour 1982.

J'ajoute d'ailleurs que j'ai lu dans tel ou tel journal que la progression prévue de 13,5 p. 100 ne correspondait pas à l'inflation. Si cette critique doit être renouvelée, qu'elle le soit de manière plus éclairée. Je ne veux pas jouer les techniciens, je n'en suis pas un, mais une progression moyenne de 13,5 p. 100, taux que nous avons retenu, correspond à un glissement de plus de 14 p. 100 et donc à l'évolution probable des prix.

La simple re production de la législation fiscale passée aurait donc conduit à « un manque à gagner », à un trou de 30 milliards et plus pour 1982. Dans ces conditions, l'ensemble des mesures fiscales nouvelles proposées par le Gouvernement, dont il estime le produit à environ 35 milliards de francs, ont pour simple résultat de compenser ce manque à gagner et de maintenir le taux de la pression fiscale à un niveau voisin de celui des années 1980 et 1981.

Comme c'est un débat important, je précise une fois de plus que, de 1981 à 1982, il n'y aura pas d'augmentation de la pression fiscale globale. Elle représentera, comme par le passé, autour de 24 p. 100 de la production nationale.

Mais, nous disent certains, les charges fiscales des entreprises augmentent. Je ne veux pas escamoter le débat.

En raison de la situation de l'année 1981, le produit de l'impôt sur les sociétés devrait stagner en francs courants en 1982, c'est-à-dire fortement régresser en francs constants...

M. Pierre-Bernard Cousté. C'est le signe de la crise !

M. le ministre chargé du budget. ... alors même que la reprise économique favorisera une augmentation des profits.

Une charge nouvelle d'importance pèse sur les entreprises privées non financières. Elle figure dans le projet gouvernemental et consiste en une taxation de certains frais généraux ; mais le produit qui en est attendu, 5 milliards de francs, est précisément égal à l'aide fiscale à l'investissement.

Où sont alors les charges additionnelles fiscales insupportables qu'on invoque ? Est-ce la simple ignorance des intentions du Gouvernement ? Dans ce cas, notre discussion est utile. Ou songe-t-on déjà à se forger un alibi pour un futur dans lequel, quels que soient les avantages consentis, certains voudraient enrayer, par leur passivité ou leur attentisme, la reprise qui s'amorce et les espoirs des travailleurs ?

Un certain nombre de commentaires ont été faits aussi sur le poids de l'impôt indirect et sur la situation des ménages. Je répondrai plus en détail sur chaque article, mais je peux déjà dire ceci : sur les 35 milliards de francs de législation fiscale nouvelle qui visent à combler le manque à gagner que j'évoquais tout à l'heure, 60 p. 100 proviendront de l'impôt direct, 16 p. 100 de droits divers et seulement 24 p. 100 de la fiscalité indirecte. C'est une répartition beaucoup plus juste que celle de notre actuel système fiscal. Celui-ci, je suis le premier à en convenir et à le souhaiter, reste à réformer. Ce ne peut être l'affaire d'un jour. Mais nos propositions nouvelles sont inspirées par le souci d'une meilleure justice fiscale.

S'agissant des taxes spécifiques qu'il est proposé de relever — tabac, vignette, taxe intérieure sur les produits pétroliers — je note qu'il s'agit en moyenne d'une indexation sur la hausse des prix des dernières années. J'ajoute que, depuis 1975, c'est la première fois qu'une correction aussi complète du barème de l'impôt sur le revenu est proposée, avec l'indexation des tranches de 13,5 p. 100.

Deux autres remarques enfin sur les revenus doivent être faites.

Le plafonnement du quotient familial à 7 500 francs par demi-part concernera 130 000 personnes.

Quant à l'impôt de solidarité-chômage, dès lors que la situation de l'Unedic était laissée par la gestion précédente avec un trou important à combler — 12 milliards de francs — pour

les prochains mois, il fallait avoir recours à la solidarité nationale. C'est l'impôt sur le revenu qui a été retenu. Cette contribution sera acquittée, je le précise, par les contribuables concernés, salariés et non-salariés, fonctionnaires et non-fonctionnaires.

Ma conviction est que, par-delà le cercle étroit des privilégiés, dont le premier des privilèges est d'ailleurs de pouvoir se faire plus largement entendre que d'autres des grands moyens d'information, les mesures fiscales qui sont proposées sont comprises et acceptées par la majorité de nos concitoyens.

Les Français comprennent l'évidence, c'est-à-dire que, faite de telles mesures, soit le déficit budgétaire se serait élevé à un montant excessif, soit il aurait fallu renoncer à toute une série d'actions indispensables au redressement économique dont même nos adversaires ne s'aventurent pas à contester la priorité.

Les Français, qui comprennent et approuvent, dans leur majorité, la stratégie du Gouvernement contre le chômage, acceptent aussi l'effort fiscal qui leur est demandé parce qu'ils ont conscience que celui-ci repose sur une plus grande solidarité. Les Français le comprennent et l'acceptent pourvu que cette solidarité soit réelle et qu'elle représente bien, pour une part importante, la contribution de ceux qui disposent du superflu à ceux qui manquent du nécessaire. D'où l'importance particulière que revêt aux yeux du Gouvernement la création d'un impôt sur les grandes fortunes.

Mesdames, messieurs les députés, de tout temps, la droite s'est battue pour retarder la mise en place en France d'impôts modernes et justes alors même que les grands pays étrangers les avaient expérimentés depuis longtemps. Ce n'est qu'en 1917, avec soixante-dix ans de retard sur la Grande-Bretagne et après un ardent combat, que l'impôt général sur le revenu fut institué en France.

Aujourd'hui, soixante-cinq ans plus tard, la situation est à peu près la même avec l'impôt sur la fortune. Créé dès la fin du XIX^e siècle, je dis bien du XIX^e siècle, en Prusse et aux Pays-Bas, au début du XX^e siècle au Danemark, en Suède, en Norvège, au Luxembourg et en Suisse, il fait l'objet d'un projet de loi déposé au Parlement par Joseph Caillaux dès 1914. Ce projet, avant même son dépôt, est approuvé par Jaurès. Mais les partis de droite en empêchent la discussion en séance publique. En 1920, Léon Blum reprend avec Vincent Auriol l'essentiel du dispositif. Nouveau refus d'inscription à l'ordre du jour.

Depuis, la gauche a poursuivi son combat et la droite, si je comprends bien, le sien. Au cours des années récentes, il est apparu de plus en plus clairement que la création d'un tel impôt était acceptée et même attendue par la grande majorité de nos concitoyens. Les gouvernements de M. Giscard d'Estaing ont dû recourir à des manœuvres de procédure pour empêcher les partisans d'un impôt sur la fortune de se compter.

Aujourd'hui, les choses sont enfin claires. Conformément aux engagements du Président de la République, il est proposé au Parlement d'instituer un impôt sur les grandes fortunes. Et pour qu'il n'y ait aucune équivoque sur ce point, je demanderai à l'issue du débat un scrutin public sur l'ensemble de ce texte. Le pays saura ainsi clairement qui défend les privilèges et qui souhaite la justice fiscale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Alors, pourquoi cet impôt ? Il répond à une triple nécessité.

Le principe fondamental sur lequel doit reposer notre système fiscal a été énoncé il y a bien longtemps par l'article XIII de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui dispose que la charge fiscale « doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés ». Une fortune importante, personne ne peut en disconvenir, confère une faculté contributive particulière. C'est la première raison pour laquelle il est légitime d'imposer les grandes fortunes.

Une telle imposition est justifiée aussi par la nécessité de corriger les inégalités, supérieures en matière de patrimoine à celles déjà considérables qui existent en matière de revenus. Est-il acceptable, mesdames, messieurs, que 5 p. 100 des Français détiennent à eux seuls près de 40 p. 100 du patrimoine de notre pays alors que les 50 p. 100 les moins riches de nos concitoyens n'en possèdent que quelques pour cent ? L'ambition du Gouvernement est de corriger ces disparités excessives, ou en tout cas d'éviter qu'elles n'augmentent encore.

Enfin, l'existence d'un tel impôt devrait permettre de compenser certaines insuffisances, car ce sont aujourd'hui les revenus du capital qui sont le moins justement imposés. L'existence d'un impôt sur la fortune permettra d'alléger d'autant la contribution demandée aux salariés pour financer les dépenses de l'Etat. Une meilleure connaissance du patrimoine permettra de

mieux asseoir les autres taxes, notamment l'impôt sur le revenu et les droits de succession. Bref, une photographie périodique des fortunes rendra plus malaisée la minoration des revenus.

Alors, quel impôt ?

Le projet d'impôt qui vous est proposé est — j'ai déjà eu l'occasion d'employer cette formule — socialement juste, économiquement raisonnable et techniquement simple.

Socialement juste, il ne concernera que les grandes fortunes grâce à un abattement de 3 millions de francs — 300 millions d'anciens francs — qui permettra d'exonérer 99 p. 100 des Français et il sera progressif comme tous les impôts modernes. La suppression de l'anonymat sur les transactions d'or, la création d'une taxe spécifique de 1,5 p. 100 sur la valeur vénale des bons anonymes, la mise au nominatif des titres non cotés, l'inopposabilité à l'administration des cessions d'actifs anonymes, tout cela forme un ensemble qui devrait permettre d'empêcher les manœuvres pour se soustraire au paiement de l'impôt.

L'impôt est économiquement raisonnable puisqu'il est calculé sur la valeur nette du patrimoine, c'est-à-dire après déduction de toutes les dettes, et cela concerne en particulier de nombreux agriculteurs, puisque l'abattement de 3 millions sera porté à 5 millions de francs — 500 millions d'anciens francs — pour ceux qui possèdent des actifs professionnels, et puis, enfin, les fonds propres réinvestis dans l'entreprise pour financer la croissance seront déductibles de l'impôt. Ainsi, conformément aux engagements du Président de la République, l'outil de travail ne sera pas pénalisé. Il sera totalement exonéré lorsque sa valeur sera inférieure à 2 millions de francs. Il le sera aussi lorsque sa valeur sera plus élevée, dès lors que le contribuable réinvestira dans l'entreprise les profits dégagés par celle-ci.

Techniquement simple enfin, l'impôt sera déclaratif. L'ensemble des règles existantes en matière de droits de succession, souvent depuis plus d'un siècle, et donc bien connues et bien établies en France, seront applicables, notamment le mécanisme des datations en paiement pour les œuvres d'art sur lesquelles le Gouvernement vous fera des propositions. La simplicité du dispositif apparaît d'ailleurs dans le fait que le projet ne comporte, à cet égard, que neuf articles.

Je sais bien que le Parlement a eu l'habitude en matière fiscale de voir arriver des projets qui paraissent simples à l'origine mais qui se compliquaient au fur et à mesure des débats. Suis-je présomptueux en pensant qu'il en ira autrement ? Je ne le crois pas. Il existe en effet une très grande différence par rapport au passé. C'est que l'actuel Gouvernement est soutenu par une majorité solide qui, si je l'ai bien compris, n'a pas l'intention de laisser dénaturer un texte en permettant la multiplication des exceptions ou des régimes de faveur. Le Gouvernement est dans la même disposition d'esprit. Bref, il ne s'agit pas de faire de l'impôt sur les grandes fortunes un nouvel impôt-repoussoir du type des plus-values.

Mesdames, messieurs les députés, le débat qui va enfin s'instaurer sur l'impôt sur les grandes fortunes devant le Parlement français après quatre-vingts ans, permettra de tracer à peu près à coup sûr la ligne de partage entre les partisans de l'équité et les défenseurs des possédants. Ce débat sera à la mesure des intérêts en cause. Je demande seulement aux adversaires de cet impôt de choisir une logique ou l'autre. Car il est difficile de soutenir à la fois, comme ils le font, que l'impôt sur les grandes fortunes bouleversera tout et qu'il ne rapportera rien. Je leur demande aussi d'éviter l'hypocrisie. On peut être pour ou contre cet impôt. Mais l'attitude, franchement, qui me paraît la moins défendable est celle qui prétend accepter le principe mais qui, en multipliant les exceptions, en refuse les modalités. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Les commentaires n'ont pas manqué sur ce projet. Certains sont fondés et il en sera tenu compte. La violence de certains autres traduit souvent moins le nombre de leurs auteurs que le poids particulier dont ils bénéficient dans l'économie et les médias. Car, toutes les observations le montrent, l'immense majorité des Français y est favorable. Certains des commentaires hostiles ont pu heurter par leur ton excessif, parfois même injurieux. Beaucoup de ces commentaires sont la contrepartie habituelle de privilèges qui se savent menacés. Prenant un peu de distance et de sérénité, vertus bien rares en ce moment, j'ajoute que ces critiques, ces attaques et parfois ces injures sont des caresses de roses à côté de ce que connaissent en leur temps sur le même sujet, Jean Jaurès, Joseph Caillaux et Léon Blum.

C'est à eux que je pense en cet instant au moment d'aborder ce débat, et notamment à Caillaux qui, proposant la création de l'impôt sur le revenu, déclarait, en 1907 : « Il faut faire litière des privilèges, telle doit être la substance de la réforme ». On n'a pas tellement progressé depuis. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Quelles mesures doit-on envisager pour combattre la fraude fiscale ?

C'est la dernière question posée. Le budget comporte en effet pour la première fois dans l'histoire de notre République, un ensemble complet de dispositions juridiques, de moyens nouveaux et d'effectifs qui vont permettre à l'administration dont j'ai la charge de s'attaquer sérieusement à la fraude fiscale, à la fraude douanière et à la fraude cambiaire. Le Gouvernement considère que la fraude a atteint un niveau qui n'est plus supportable. Nos concitoyens estiment qu'il est prioritaire et urgent de faire reculer ce véritable fléau social. Ce sera une de nos toutes premières tâches.

D'abord pour une raison budgétaire : d'après les estimations, la fraude aboutit à une perte de recette de l'ordre de 90 milliards de francs, c'est-à-dire environ le montant du déficit budgétaire. Ce n'est plus acceptable.

Une raison d'équité aussi : ce que les uns ne paient pas — La Palice l'aurait dit — est supporté par ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas frauder, et particulièrement les salariés. Voler l'Etat, c'est voler tous les citoyens honnêtes, c'est voler chacun d'entre nous. Ce n'est plus acceptable.

Une raison économique, enfin. La fraude, en effet, fausse le jeu de la concurrence, perturbe les circuits économiques, met en danger les entreprises sérieuses et souvent les plus dynamiques. Ce n'est plus acceptable.

C'est pourquoi je propose au Parlement de mettre en œuvre des moyens puissants.

Des instruments juridiques, d'abord. Le Gouvernement a mis fin à l'anonymat sur les transactions d'or, dont tous les rapports de spécialistes, tous les syndicats et même une partie des parlementaires de la droite dénonçaient le caractère injustifié.

Malgré la campagne orchestrée contre cette décision, cela s'est passé fort calmement. Les citoyens ont compris la réalité, c'est-à-dire qu'il s'agissait d'une mesure de bon sens et du refus de toute inquisition. Au nom de quoi pourrait-on d'ailleurs soutenir qu'il serait choquant de lever cet anonymat, alors qu'on vous demande votre carte d'identité quand on paie avec un chèque un appareil photographique dans n'importe quel magasin ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Outre l'impôt sur les grandes fortunes qui contribuera à agir contre la fraude, le présent projet de loi de finances comprend une série de mesures nouvelles qui permettront de lutter contre les transferts de fonds vers les paradis fiscaux, de réprimer l'organisation de l'insolvabilité, de demander le paiement par chèque au-dessus de 5 000 francs des achats de bijoux et d'œuvres d'art. Je note aussi la déclaration des contrats supérieurs à 100 000 francs par les compagnies d'assurances, la mise au nominatif des titres non cotés, la facturation obligatoire pour toute une série de prestations qui font souvent l'objet de travail au noir. On relèvera aussi les taux des amendes douanières et on supprimera la prescription pour les délits en matière de transfert irrégulier d'argent à l'étranger.

A partir de ces éléments, les directives que j'ai données à mon administration sont claires : moins de tracasseries à l'égard des erreurs, plus de sévérité à l'égard des fraudeurs. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

J'ai indiqué à tous les responsables des impôts et des douanes qu'il n'y aura plus d'indulgence vis-à-vis de la grande fraude. Qu'est-ce que j'appelle la grande fraude ? C'est, bien sûr, d'abord la fraude internationale ; c'est aussi la fraude des grosses entreprises ou des contribuables à revenus très élevés, c'est le travail au « noir » ; mais c'est aussi lorsque des manœuvres frauduleuses caractérisées sont utilisées pour ne pas payer l'impôt dû. Pour ces fraudeurs-là, personne ne peut demander l'indulgence. En revanche, j'ai demandé à l'administration d'éviter les tracasseries inutiles à l'encontre des petits contribuables notamment, et de faire preuve de compréhension envers ceux qui se sont simplement, de bonne foi, égarés dans le labyrinthe des textes.

Je me ferai mieux comprendre encore en rapprochant deux chiffres peu connus. Un quart des vérifications fiscales rapportent moins de 2 p. 100 des redressements, mais un quart de ces vérifications produisent plus des trois quarts des redressements. C'est dans cette perspective d'un meilleur discernement que l'administration doit travailler. Bref, nous refusons l'inquisition ; nous demandons seulement plus de transparence.

Il faut aussi des moyens. A cette fin, entre le collectif 1981 et cette loi de finances, trois mille cinq cents emplois seront créés dans les services de la direction générale des impôts. L'an prochain, les promotions d'inspecteurs des impôts seront augmentées des deux tiers.

Par ailleurs, j'indique que, depuis le 15 mai dernier, la commission des infractions fiscales, qui doit donner son avis sur les

infractions importantes, a été saisie d'environ deux cents propositions de poursuites correctionnelles pour fraude fiscale. Le ministre chargé du budget s'efforcera donc d'être aussi le ministre de la justice fiscale car la lutte contre la fraude est un des axes majeurs de la solidarité.

Quels résultats devons-nous obtenir ?

Le meilleur résultat serait, bien sûr, la réduction spontanée de la fraude, c'est-à-dire l'amélioration des déclarations grâce à une meilleure sincérité fiscale. Mon souhait est que les mesures évoquées n'aient pas à servir ; mais il ne faut pas non plus être trop naïf.

Grâce à la « nouvelle donne » fiscale et douanière, les contribuables pourront se mettre en règle pour le passé. Ils seront, d'autre part, incités à ne plus frauder dans l'avenir. C'est donc tout un état d'esprit de la société qui doit progressivement évoluer pour que s'enclenche un cercle d'acceptation de la règle. Il faut désormais que le fraudeur se sente isolé, en quelque sorte rejeté par la société, et qu'il ait un peu mauvaise conscience.

Face à ceux qui ne voudraient pas accepter les règles démocratiques de la vie en société, il faudra améliorer et intensifier les sanctions. Le contrat de justice fiscale passé avec le pays est clair : les montres seront remises à l'heure grâce à cette nouvelle donne ; les règles sont annoncées à l'avance, mais il n'y aura pas d'indulgence pour les tricheurs dans l'avenir.

Enfin, comme il est choquant de voir que les efforts déployés, souvent avec succès, pour déceler et mettre en évidence la fraude ne sont guère suivis d'effets positifs au niveau du recouvrement et qu'il existe un décalage important entre le contrôle et le recouvrement, des mesures destinées à lutter contre l'organisation de l'insolvabilité et, notamment à mieux définir les conditions du sursis de paiement, seront proposées au Parlement prochainement.

Mesdames, messieurs les députés, j'ai essayé de répondre avec précision aux principales questions que pose ce projet de budget. Le ministre de l'économie et des finances interviendra demain sur d'autres points.

Les réponses sont simples.

La relance budgétaire est nécessaire. Avec ce projet de budget, elle est maîtrisée, tournée vers l'emploi et l'économie en importations. Elle n'est pas contradictoire, mais complémentaire d'une action sur les prix. Elle est compatible avec la vocation internationale de la France. Les recettes se traduiront par une meilleure justice fiscale sans aggravation de la charge fiscale d'ensemble. L'impôt sur les grandes fortunes est un bon impôt et la lutte contre la fraude sera fermement menée.

Voilà, en réponse à quelques idées fausses, les vérités que je voulais rétablir.

Je souhaite, si l'on veut bien m'entendre, formuler une remarque sur les années qui viennent, et une autre sur le débat qui s'ouvre. Conformément aux souhaits du Président de la République et du Premier ministre, la réforme fiscale devra être amplifiée car elle est l'un des grands choix du septennat.

L'imposition des plus-values fait l'objet d'une réflexion approfondie. Complexes, souvent anti-économiques et discutables, les lois sur les plus-values adoptées en 1976 et 1978, sous les gouvernements de M. Chirac et de M. Barre, sont l'exemple type de la mauvaise réforme fiscale. C'est pourquoi le Gouvernement vous saisira d'un projet de refonte de ce système.

La fiscalité de l'épargne fait actuellement l'objet d'une étude menée par une commission d'experts qui vient d'être désignée par M. Delors et par moi-même. Elle déposera son rapport. Le Gouvernement prendra position et fera des propositions.

Une réforme de la fiscalité locale s'impose. Elle sera menée, bien sûr, dans le cadre plus vaste d'une refonte des ressources des collectivités locales. Mais, dès maintenant, je crois qu'on peut considérer comme prioritaire une révision de la taxe d'habitation, impôt souvent injuste et de plus en plus mal supporté par les contribuables. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Je citerai enfin la réforme de la fiscalité personnelle. C'est un domaine extraordinairement sensible. Les Français sont pour la justice fiscale mais contre la pression fiscale ; et les privilégiés, c'est bien connu, ce sont toujours ceux des autres. Ce chemin demande donc à être suivi avec beaucoup de discernement et de mesure mais il est décisif. Pour ma part, sachant qu'il est bordé d'épines, je l'emprunte avec résolution. Car, finalement, c'est aussi à travers sa fiscalité qu'on voit le vrai visage de notre société.

Je termine en remerciant M. le rapporteur général, M. le président de la commission des finances, les membres de cette commission et l'ensemble des députés pour leur travail, passé, présent ou à venir. Je formulerai un souhait relatif au déroulement de ce débat.

Ce projet de budget, comme toujours lorsqu'il s'agit d'affaires d'argent, soulève bien des passions. Beaucoup de jugements excessifs ont déjà été portés. Il est dans la nature de tout responsable politique de souhaiter entraîner et convaincre. C'est notre lot à tous. Il est dans la nature de toute équipe engageant le changement de chercher à modifier les habitudes, donc, parfois, de heurter et souvent d'être heurtée. Mais les choix du peuple s'imposent. Et on n'accepte pas vraiment l'alternance politique quand, en fait, on refuse l'alternance économique.

Nous ne sommes pas des naïfs. Nous savons bien que l'impôt sur les grandes fortunes ne sera jamais plébiscité par les détenteurs de grandes fortunes. Mais la réforme fiscale voulue par le pays, qu'on le veuille ou non, est en marche et il importe qu'elle soit efficace et juste.

M. Claude Evin. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Je forme donc le vœu qu'au sein de cette assemblée, mesurant l'enjeu et la difficulté de la tâche, chacun veuille bien respecter l'autre dans ses convictions ; le choix de la majorité s'imposant ensuite, bien sûr, à tous, comme c'est la règle de la démocratie.

M. Claude Evin. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Si nous y parvenons, ce que je crois, ce projet de budget pour 1982, le premier budget socialiste du gouvernement de la gauche, outre qu'il vous offrira — et au-delà de vous au pays — l'occasion d'un grand choix, servira aussi le rayonnement du Parlement, la croissance sociale, la démocratie et le pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. M. Debré m'a fait savoir qu'il retirait la question préalable qu'il avait déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement. (Murmures sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Nous en venons donc aux orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Jans.

M. Parfait Jans. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la stratégie budgétaire et fiscale retenue par le Gouvernement s'inscrit dans une perspective nouvelle alliant trois composantes essentielles : l'emploi, la relance, la solidarité.

Il s'agit là d'un début de rupture avec les lois de finances précédentes. Nous ne sous-estimons pas le lourd héritage qui freine la volonté gouvernementale. Nous savons que l'ancienne gestion pèse lourdement sur le présent. Nous avons admis que le collectif de juillet dernier soit marqué par le passé. Mais nous aurions souhaité que le budget de 1982 soit plus dégagé de ces contraintes. Or il reste pour une bonne part un budget de transition.

Nous nous félicitons des mesures proposées en faveur de l'emploi ; l'effort est louable ; il n'est pas au niveau des besoins, mais il est au niveau des moyens.

En ce qui concerne la relance, nous acceptons les choix basés sur une croissance à peine supérieure à 3 p. 100 et sur un déficit budgétaire de 95 milliards de francs. Nous aurions souhaité qu'elle concerne plus fortement la consommation populaire et qu'elle impose aux bénéficiaires des aides importantes accordées à l'industrie l'obligation de créer des emplois, de produire français, d'investir français.

C'est sur l'aspect solidarité que nous voulons faire porter l'essentiel de nos remarques.

La solidarité, c'est d'abord et avant tout la justice fiscale. Les budgets antérieurs prenaient aux plus démunis pour donner aux nantis et aux multinationales. Il s'agissait d'une politique de classe qui tendait à sacrifier les salariés aux impératifs de la rentabilité capitaliste.

Le bon sens populaire exprimé le 10 mai dernier conseillait d'aboutir à la solution inverse en faisant payer les grandes fortunes et le capital, en frappant les spéculateurs et les tricheurs pour alimenter un budget social et de relance. Le projet de budget pour 1982, d'après son contenu, n'est pas encore un véritable budget de solidarité. Il ouvre la voie, il engage le processus, mais pour une grande part, la loi de finances pour 1982 appelle encore les victimes de la politique de MM. Giscard-Barre-Chirac à autofinancer leur solidarité. Le Gouvernement

reconnait cette situation puisque, dans le document « Service d'information et de diffusion » d'octobre 1981, parlant des recettes dites de poche, il admet : « Il faut savoir qu'une partie des dépenses supplémentaires financées par l'impôt « retourne » aux ménages. »

Certes, une réforme complète de la fiscalité n'est pas chose qui s'improvise. Cependant, la France demeurant l'un des pays les plus inégalitaires, il convient de faire sauter les verrous de classe qui corsetent les recettes fiscales. Or le projet de loi de finances pour 1982 laisse apparaître des hésitations, voire des pesanteurs, que nous regrettons. Mais il y a aussi, dans ce projet, une volonté de changement et de rupture avec le passé que nous prenons en compte.

Lors de la discussion du collectif, en juillet dernier, nous avions mis l'accent sur l'aspect positif d'un certain nombre de dispositions fiscales répondant aux choix que les communistes avaient affirmés depuis bien longtemps. Ces dispositions demeurent, d'autres s'y ajoutent et nous nous en félicitons.

Il n'est pas inutile d'énumérer ces mesures nouvelles : impôt sur les grandes fortunes, réduction des déductions forfaitaires applicables aux revenus fonciers, taxe sur certains frais généraux, prélèvement sur les banques et établissements de crédit et aménagement du régime fiscal des profits de construction. Toutes ces mesures rapporteront 12,7 milliards de francs. Ce n'est pas négligeable et pourtant, au regard des besoins et des moyens, nous disons que ce n'est pas assez !

Autre mesure nouvelle : la lutte contre la fraude fiscale. Il s'agit, là aussi, du début d'une attaque à laquelle nous souscrivons, en souhaitant qu'elle se développe jusqu'à mater complètement la fraude fiscale, dont le coût, pour l'Etat, a été estimé, voici quelques instants par M. le ministre, à 90 milliards de francs.

L'impôt sur les grandes fortunes constitue l'innovation la plus importante du budget 1982. L'adoption du principe d'une telle taxation est déjà, en soi, un élément très positif et de grande portée, même si le barème retenu, de 0,5 p. 100 à 1,5 p. 100, n'aboutit qu'à un rendement relativement faible, ne devant pas dépasser les 3 milliards de francs, si l'on met entre parenthèses l'apport des bons anonymes, dont je parlerai plus loin.

La modicité des sommes ainsi obtenues risque de rendre vulnérable le principe même de cet impôt, qu'il faudra protéger des manœuvres qui ne manqueront pas d'apparaître pour tenter de le reléguer au musée des accessoires.

A notre sens, l'impôt sur la fortune est un impôt utile et nécessaire qui répond à un triple objectif. De justice fiscale, en faisant contribuer les plus gros patrimoines à l'effort national ; d'efficacité économique, en pénalisant les placements improductifs et en incitant à la recherche de placements socialement plus utiles ; enfin, de lutte contre la fraude fiscale, en permettant des recoupements aujourd'hui difficiles.

De ce point de vue, nous sommes très satisfaits de la levée de l'anonymat concernant les transactions sur l'or.

L'anonymat restait source de spéculation et aurait ouvert la voie à une évasion fiscale importante, au moment où se mettait en place la taxation des grandes fortunes.

Monsieur le ministre, lorsque nous étions dans l'opposition, nous nous prononcions pour la suppression de l'anonymat des bons. Vous l'avez fait pour l'or. La moralisation de la fiscalité exigeait que cette mesure soit prise aussi pour les bons.

Pour des raisons financières, que nous comprenons, vous avez choisi de taxer ces bons anonymes plutôt que d'en supprimer l'anonymat. Soit ! Provisoirement, nous pouvons accepter votre démarche. Mais, de grâce, n'incluez pas les recettes attendues de cette taxation dans le chapitre « Impôt sur les grandes fortunes », car vous en fausseriez l'appréciation.

Les grandes fortunes qui veulent frauder le fisc utilisent abondamment les bons anonymes. Un éminent député de l'opposition nous a expliqué en commission des finances que certaines de ces familles avaient placé d'abord le pépé en bons anonymes avant de le mettre en bière (*Sourires*) ; mais les bons anonymes sont aussi le fait de petits porteurs. Vraisemblablement, ils possèdent la plus grande part des bons anonymes. Que vous les taxiez tous au taux de 1,5 p. 100, d'accord ; mais soustrayez cette recette du produit de l'impôt sur les grandes fortunes : nous y verrons plus clair !

En fait, les grandes fortunes ne sont pas imposées comme nous l'espérons et nous ne pouvons cacher notre surprise devant votre clémence — que vous appelez la « nouvelle donne » dans les notes bleues d'octobre — vis-à-vis de ceux qui ont tâté de la fraude.

Pourquoi avez-vous décidé d'effacer les séquelles du passé ? Pourquoi écarterez-vous la fiscalité-sanction ? Pourquoi tant de clémence pour ceux qui ont exporté des capitaux ? Pourquoi admettre sans pénalité des déclarations rectifiées ?

Nous comprenons votre souci d'unir tous les Français autour du Gouvernement de la France, mais cette nouvelle donne, qui ressemble à une amnistie fiscale, risque d'être interprétée de diverses façons. Les salariés, à qui rien n'est pardonné, ressentiront une injustice certaine ; les fraudeurs interpréteront cette nouvelle donne comme une faiblesse et, loin de corriger, ils aggraveront leur comportement.

Le groupe communiste repousse avec vigueur l'attitude de l'opposition qui, déjà en commission des finances, a tout fait pour retirer à l'impôt sur les grandes fortunes et aux autres mesures nouvelles le peu qu'ils doivent rendre.

Nous jugeons indécentes les amendements qui tendent à exonérer les propriétaires de châteaux, au moment où des familles, frappées par le chômage et la maladie, n'ont même pas de quoi survivre. Nous repoussons la prétention d'exonérer les propriétaires de forêts, et donc de chasses, dont la fortune dépasse 3 millions de francs, alors que cette même loi de finances envisage de faire payer un impôt sur le revenu aux smicards. Nous sommes scandalisés par la volonté exprimée de considérer les actions comme un outil de travail, c'est-à-dire de leur accorder un abattement supplémentaire de 2 millions de francs, alors que des familles démunies voient les huissiers saisir leurs meubles et procéder à leur expulsion, parce qu'elles sont dans l'impossibilité de faire face aux obligations minimales de la famille.

La réforme de la fiscalité des sociétés n'est pas amorcée : le produit de l'impôt sur les sociétés n'augmentera, vous venez de le reconnaître, monsieur le ministre, que de 1 milliard de francs, soit à peine de 1 p. 100, alors que l'impôt sur les revenus s'accroîtra de 26,5 milliards de francs, soit de 19,2 p. 100 par rapport à 1981. Ainsi, au lieu de diminuer, l'écart entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés va croissant.

Pourtant, les grandes sociétés devraient participer davantage au budget de la nation par la taxation du régime des provisions des banques, des sociétés d'assurances et des compagnies pétrolières. Quant aux régimes fiscaux privilégiés, qui remplissent des pages entières du document « Voies et moyens », nous vous demandons, monsieur le ministre, de procéder à une toilette rapide : vous avez de ce côté quelques milliards qui dorment et qui pourraient servir utilement la relance.

S'agissant de l'impôt sur le revenu, votre volonté de réforme en est à ses premiers pas. Certes, le plafonnement de l'avantage procuré par le système du quotient familial à 7 500 francs par demi-part constitue, dans la mesure où il contribue, effectivement, à limiter les effets inégalitaires du système, une mesure positive. Nous estimons que cette orientation est bonne, puisqu'elle permettra de réduire de moitié l'avantage dont bénéficient actuellement les plus hauts revenus.

Mais il conviendrait d'aller plus loin en complétant cette disposition par la définition d'un plancher de déduction par enfant, ce qui permettrait d'alléger la charge de l'impôt de milliers de familles parmi les plus modestes. Nous pourrions ainsi progresser vers plus de justice en substituant au système du quotient un abattement forfaitaire par enfant à charge.

Pour ce qui est du barème de l'impôt sur le revenu, le simple réajustement des tranches laisse en l'état sa structure profondément injuste.

Dès la présentation du projet de loi de finances pour 1982, le groupe communiste s'est élevé contre cet état de fait. Nous avons souligné alors la profonde injustice qui subsistait : elle conduisait à une majoration importante de l'impôt sur le revenu pour les foyers ayant bénéficié du relèvement du S. M. I. C.

De ce point de vue, notre intervention aura été efficace : en témoigne la mesure adoptée par la commission des finances visant à instituer une décote sur les revenus modestes. Nous souscrivons entièrement à cette mesure. Cependant, nous estimons qu'il convient d'aller plus loin dans la voie d'un réexamen du barème de l'impôt et de sa progressivité.

Un pas important peut d'ores et déjà être franchi par le rétablissement de la tranche à 65 p. 100 qui avait été supprimée par M. Giscard d'Estaing, lorsqu'il était ministre des finances. Le rétablissement de cette tranche répond à une structure plus juste et plus efficace de l'impôt. Elle ne peut être liée à la majoration exceptionnelle prévue pour 1982.

Quant au prélèvement exceptionnel institué pour financer l'indemnisation du chômage, nous ne comprenons pas pourquoi les prélèvements forfaitaires libérateurs échapperaient à l'effort de solidarité. Nous vous proposerons de remédier à cet oubli.

Ces quelques remarques nous conduisent à parler des nouvelles ponctions sur la consommation par le relèvement des droits indirects sur les essences, les tabacs, les alcools et les vignettes. Cette charge est d'autant plus forte que le changement a été plus faible en direction de la justice fiscale et de la taxation des gâchis du profit.

Plus de dix milliards de francs seront ainsi soustraits à la consommation.

Dans cet ensemble, le fait le plus important concerne en particulier la taxe intérieure sur les produits pétroliers dont l'augmentation prévue pour 1982 se traduira par une majoration de 25 centimes par litre de carburant et de 17 centimes par litre de fuel domestique. Cette mesure rapportera une recette de 6,7 milliards de francs, soit nettement plus que l'impôt sur les fortunes.

Fait non moins problématique : le projet de budget se propose de faire de l'augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers une simple mesure réglementaire ; il autorise son indexation automatique sur l'augmentation des prix.

Nous estimons que de telles dispositions ne manqueraient pas d'avoir des conséquences négatives dans la mesure où elles perpétueraient une structure de taxation héritée du passé.

Dans la suite du débat, nous serons conduits à préciser nos propositions dans ce domaine pour corriger ce qui nous apparaît comme une injustice envers l'ensemble des consommateurs, particulièrement les foyers les plus modestes.

Monsieur le ministre, nous considérons que nous sommes devant un projet de budget engageant le changement, mais n'allant pas tout à fait aussi loin qu'il était, non pas souhaitable, mais possible.

Nous utiliserons notre droit d'amendement pour obtenir son amélioration afin qu'il s'inscrive pleinement dans l'esprit de solidarité et de justice fiscale qui nous anime. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le ministre, le Gouvernement auquel vous appartenez, et vous-même, comme les gouvernements en fonction sous le précédent septennat, vous heurtez, dans la direction des affaires de la France, à de considérables difficultés.

La première tient au désastreux désordre monétaire que nous avons vu venir au tournant des années 1970. Dieu sait combien l'on a brocardé le général de Gaulle quand, lors de sa conférence de presse, de 1965, il décrivait les conséquences de l'abandon de l'étalon-or ! Dieu sait comme on a brocardé les avertissements répétés par le représentant de la France, que je fus pendant près de trois ans dans toutes les conférences européennes et internationales des années suivantes ! On perçoit maintenant les conséquences de l'absence d'étalon neutre, les suites des changes flottants qui disloquent la discipline monétaire et favorisent l'inflation, et on les verra longtemps car, à l'origine de ces désordres, il y a les dépenses folles d'armement et de surarmement des très grandes puissances — des dépenses qui écrasent l'économie et l'écraseront encore durant de longues années.

La deuxième source de difficultés réside dans la compétition acharnée que se livrent les puissances industrielles. Dans tous les pays, et notamment dans le nôtre, les plus hautes instances emploient couramment, sans parfois même se l'avouer, des termes militaires : la « stratégie japonaise », la « stratégie américaine », l'« attaque des marchés », la « protection des marchés », la « reconquête du marché intérieur », la « bataille de l'économie ». Allons jusqu'au bout de la pensée : nous sommes en guerre, une guerre économique, dont la violence a été relancée par la montée des prix, ceux du pétrole d'abord, mais aussi d'autres matières premières. La hausse a été aggravée par le désordre monétaire, mais elle a désormais sa finalité en elle-même : pour toutes les nations, grandes et moyennes, elle devient une lutte à qui disposera de la plus grande capacité économique, en un mot comme en cent, de la puissance.

Après le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, après le président des Etats-Unis, c'est le Président de la République française, au cours de son voyage en Lorraine, qui a parlé de « guerre économique ». Il faut maintenant préciser la pensée et reconnaître, mesdames, messieurs les députés, que dans toute guerre il y a des vainqueurs et des vaincus, et que, pour figurer dans le camp des vainqueurs, il faut atteindre un certain niveau de puissance qui se mesure par la recherche, par l'exportation, par la capacité d'investissement, par la force de la monnaie et par la rigueur des finances publiques.

La troisième cause de difficultés est l'arrivée sur les rangs, dans la compétition mondiale, de pays qui, n'ayant pas de législation sociale, usent et abusent d'une main-d'œuvre sous-payée et sous-protégée. En dix ans, les investissements en Asie, et en Afrique ont considérablement augmenté et l'industrialisation de nombreux pays du tiers monde vient accroître à la fois le désordre monétaire et les suites de l'état de guerre entre puissances industrielles. L'idéologie du libre-échange, la « passoire » qu'est devenu le Marché commun permettent cette concurrence nouvelle. Le résultat, qui n'est pas toujours satisfaisant pour les pays intéressés — ils auraient davantage besoin que priorité soit donnée à leur agriculture — provoque, chez nous, la chute de nombreuses activités et aggrave le chômage.

Qui voudra bien prendre conscience de ces trois faits, le désordre monétaire mondial, la compétition entre puissances industrielles et la concurrence de pays à main-d'œuvre abondante et sous-payée, constatera l'ampleur des difficultés qui attendent tout gouvernement de la France, quel qu'il soit. C'est un casse-tête que de fonder une politique sur le désordre, la guerre et l'inégalité des situations !

Mais ce n'est pas une attitude convenable que de réagir en niant cette réalité.

A cet égard, le premier reproche qu'il faut vous adresser est le même reproche que vous m'avez entendu formuler au cours des années précédentes — sur ces bancs, messieurs de la majorité, vous approuviez, alors ! Vous pensez en termes de crise, c'est-à-dire de phénomène provisoire alors qu'il n'a rien de provisoire. Il s'agit d'un champ clos pour une lutte voulue par les hommes, les gouvernements et les Etats avec une grande constance : elle se traduira par le succès de ceux qui cherchent la puissance économique et par l'échec politique et social de ceux qui y renoncent !

Au cours des années passées, vous avez critiqué certaines formules : le « bout du tunnel est proche », la « crise est derrière nous » ! Or, implicitement, ou explicitement, vous adoptez le même état d'esprit et vous tenez un langage analogue.

Au mois de juillet j'ai entendu une autorité gouvernementale, et non des moindres, parler du retour de l'expansion mondiale, prévisible pour dans deux ans ! Or je le constate, l'emprunt émis pour payer le chômage, cet étonnant expédient, postule un pari sur une fin du chômage. J'entends même parler de « reprise », d'un « redressement » qui viendrait au rendez-vous, comme si les inflexions conjoncturelles de faible amplitude pouvaient modifier durablement une situation inchangée dans ses causes profondes ! Surtout, j'observe une politique de bouleversement de la société qui atteint la capacité financière et morale des chefs d'entreprise, sans tenir compte de l'état guerrier du monde, sans mesurer le fait que le succès, le vôtre, le nôtre, est lié à une montée en puissance financière et industrielle, à une croissance démographique et à un effort de travail soutenu par un effort de solidarité.

Vous avez reproché à l'action du précédent septennat de nous vouer à l'échec, et avec nous la France, par une gestion qui n'était pas adaptée aux temps que nous vivions : quand j'émettais alors des réserves analogues à celles que je formule, vous m'approuviez. Vous dirai-je aujourd'hui, avec le même regret que j'ai exprimé au cours des années précédentes, que vous nous vouez, et que vous vous vouez au plus grave des échecs, et avec vous la France, par une conception de la politique économique et de la société hors du temps et de l'espace, une conception totalement inadaptée aux années que nous allons vivre ?

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Michel Debré. Dans certains domaines, nous en revenons, me répondez-vous, aux soucis des débuts de la V^e République, par exemple en matière de recherche scientifique et technique. Vous me montrerez aussi que vous ouvrez de grands horizons en donnant, par exemple, aux affaires multiples et capitales de la mer un essor nécessaire et urgent. C'est vrai et c'est bien.

Mais en face, que d'ombres ! Que d'ombres... Voulez-vous que nous les énumérions ensemble, moins en partisans politiques qu'en médecins praticiens se penchant sur un malade, et aussi en patriotes animés du même souci national ?

Que penser de l'augmentation des frais généraux de la nation ? Nous vivons dans un temps de dure compétition. Est-ce le moment de créer de nouvelles charges ? Est-ce vraiment combattre le chômage que de vous vouer à l'augmentation durable des impôts ?

Que penser de la multiplication des centres de décision fiscale ? Il y a là un aspect de la décentralisation, telle que vous l'avez envisagée, qui ne peut pas ne pas préoccuper dans

un proche avenir le ministre du budget ! L'Etat ne peut pas abandonner la moindre de ses recettes aux villes, aux départements, encore moins aux régions. C'est un rêve ! Alors, de nouveaux impôts sont en perspective ? Est-ce le moment en cette décennie 1980 ?

Que penser du découragement des chefs d'entreprise ? Oh ! je le sais bien, vos appels sont à la fois intelligents et angoissés. Mais la confiance, le soutien à l'esprit d'entreprise et l'encouragement à l'investissement ne se décrètent pas ! Il y faut une ambiance de liberté, dont nous savons que des orientations contraires l'annihilent. Or la situation, vous la connaissez : excès du coût du crédit, limitations à la liberté du commerce et d'entreprise excessive du secteur public, à quoi j'ajouterais les hésitations sur la politique énergétique de la France — elles font douter de notre volonté de maintenir notre croissance industrielle.

Que penser de la réduction du temps de travail, de la généralisation de la cinquième semaine, de la course précipitée vers les trente-cinq heures, de la tendance à l'abaissement généralisé de l'âge de la retraite ? Oh ! je le sais encore : je touche un tabou. Mais s'il est une orientation inspirée directement du fait que l'on n'analyse pas suffisamment la compétition mondiale, et la nécessité pour la France d'être une puissance pour y faire face, c'est bien celle-ci : Allemands, Américains, Japonais, Italiens, Espagnols sont nos concurrents.

Et le grand argument, la lutte contre le chômage, en même temps que la lutte contre l'inflation, vaut-il vraiment quand on se souvient de la loi des quarante heures ? Celle-ci, généralisée en quelques semaines, avec interdiction des heures supplémentaires, n'a pas réduit le chômage, au contraire : elle a augmenté le nombre des chômeurs partiels ; elle a maintenu la progression du chômage. Elle a empêché les gouvernements de 1936 de bénéficier de la dévaluation qu'ils avaient heureusement décidée ! Ne vous souvenez-vous pas de l'appel de Léon Jouhaux, un an après le vote de la loi ? « Si les quarante heures ne sont pas internationalisées, il nous faudra revenir sur la loi ! »

Or quelle grande puissance parle aujourd'hui des trente-cinq heures ? Les quarante heures sont dépassées au Japon ; les congés payés sont moins longs partout et, aux Etats-Unis, on encourage le recul de l'âge de la retraite ! Le slogan, employons ce mot, « moins de travail à chacun pour donner du travail à tous » est d'autant plus pernicieux que l'on ne dit pas, et pour cause, qu'il faudrait payer moins celui qui travaillera moins ! Quant à la cinquième semaine, elle ne donnera pas un emploi de plus, au contraire.

La diminution du temps de travail fut longtemps une exigence humaine pour la santé, pour une vie meilleure des travailleurs. Elle garde ce caractère pour les travaux pénibles, pour des hommes ou des femmes dont l'état de santé justifie une adaptation des lois. Elle est un objectif pour le temps où les nations auront dépassé le stade de la compétition dans lequel tous les moyens sont bons. Mais présentement, c'est une erreur que d'ériger la diminution générale et rapide du temps de travail en panacée économique et davantage encore face à des concurrents qui maintiennent, voire, pour certains, qui augmentent la durée du travail et reculent à la demande l'âge de la retraite. C'est le travail productif qui crée le travail et l'insuffisance de travail ni le travail improductif ! Comme celle de 1936, craignez que cette législature ne soit obligée de revenir sur des mesures qui, en pesant sur la production, auront maintenu un taux trop élevé de chômage !

Aux faits qui sont les faits, c'est-à-dire le désordre monétaire, la compétition acharnée entre pays industriels et les visées des pays en voie de développement, les orientations que je viens d'évoquer sont inadaptées comme, monsieur le ministre du budget, est inadapté le déficit des finances publiques qu'exprime votre projet.

En faveur de ce déficit, quelle est votre argumentation ? Le déficit serait une arme contre le chômage car il représente un effort vers de plus grands investissements. Il y a là une première inexactitude. La hausse de dépenses de fonctionnement est très forte, la plus forte depuis le redressement financier de 1958-1959. Seconde inexactitude, votre déficit va relancer l'inflation comme l'expérience en a été faite il y a quelques années, vous le dites vous-même dans votre critique de l'héritage. Il est donc une cause supplémentaire de chômage. Voilà qui est si vrai qu'après dévaluation de la monnaie vous avez fait un geste, ou plutôt vous avez prononcé des paroles annonçant une réduction de ce déficit, réduction que nous ne voyons pas dans cette loi de finances car vous ne nous dites pas quelles sont les dépenses que la majorité va voter et qui ne seront pas réalisées, puisque, dites-vous, vous comptez les neutraliser par décret au lendemain du vote !

Dès lors, où allons-nous ? Je ne fais pas acte de prophétie mais plutôt de mathématicien logique.

Des charges accrues : les entreprises vont travailler un jour sur deux pour l'Etat et la sécurité sociale d'ici quelques mois. Les transferts atteignent au 31 décembre de l'année dernière 45 p. 100 du produit intérieur brut marchand, ce qui révélait une augmentation déjà excessive. Or nous allons vers une augmentation nouvelle, d'où croissance du chômage !

Un appel accru à l'emprunt, donc resserrement de l'épargne disponible, donc taux d'intérêts élevés — le récent emprunt du Crédit national est à 17,50 p. 100, d'où inflation accrue, d'où chômage !

Enfin, endettement accru de l'Etat dans des conditions considérables et de ce fait, pour l'avenir, de nouveaux déficits.

Voyez donc, ce ne peut pas être un véritable budget de lutte contre le chômage puisqu'il n'est pas un budget de lutte contre l'inflation ! Dès lors, quand je compare votre action, notre action, à la réalité, que vois-je ? Face à l'inflation mondiale, le maintien des causes supplémentaires de hausse des coûts, donc d'inflation, donc de chômage. Face à la compétition industrielle, augmentation des frais généraux et des charges, diminution de l'effort de travail, donc difficultés économiques et sociales accrues, c'est-à-dire chômage — sans omettre, face à la concurrence sauvage des pays à main-d'œuvre sous-payée, aucun changement de l'attitude libre-échangiste de Bruxelles et, de notre part, des discours, mais pas d'actes.

Etant dans l'opposition, je pourrais me contenter de cette critique. Mais ne voulant pas opposer l'esprit de revanche à l'idéologie, j'oserai exposer les voies difficiles, très difficiles que nous devrions suivre ensemble pour le bien de la France.

Il y a, en théorie, un accord sur l'objectif : la lutte contre l'inflation. Mais, que signifie ce terme ? Il ne suffit pas de dire : je vais vaincre l'ennemi. Il faut encore préciser quel est cet ennemi. La lutte contre l'inflation, c'est la lutte contre les causes supplémentaires de hausse des coûts à la production dans un monde où cette hausse est à l'origine des désordres et des misères. Cette lutte m'apparaissait déjà prioritaire, il y a huit ans, en 1973. Cette priorité prend désormais, comme il était prévisible, un aspect dramatique d'urgence.

Cette affirmation de lutte contre l'inflation, c'est-à-dire de lutte contre les causes supplémentaires de hausse des coûts à la production, est capitale, car il ne faut pas se tromper d'objectif prioritaire. Il peut y avoir, il doit y avoir des objectifs complémentaires : par exemple, comme je viens de l'évoquer, la lutte contre la concurrence abusive et sauvage. Le libre échange, en effet, ne vaut qu'à condition de similitude dans les conditions de concurrence. Il est vrai aussi qu'il y a certaines actions spécifiques contre le chômage qui valent, à condition qu'elles n'aient pas pour conséquence une relance du caractère inflationniste de l'économie. Mais, face à l'objectif principal, il ne faut pas se fixer, monsieur le ministre, des objectifs de substitution. Il est très important d'en parler avec précision, car cela évite les incantations, que ce soit l'incantation à la croissance ou l'incantation à l'emploi. Il faut la croissance, il faut créer des emplois. Mais la croissance ne se décrète pas et la création d'emplois pas davantage. Il s'agit de conquête et voyez bien la situation telle qu'elle se présente à vous, telle qu'elle se présentait déjà aux gouvernements précédents et telle, j'ose le dire, qu'elle se présentera aux gouvernements suivants, non que je veuille revenir à l'instabilité de la III^e ou de la IV^e République, mais parce qu'il est facile de comprendre que l'état de désordre et de guerre où nous sommes est durable et dépasse la vie d'un Gouvernement.

Nous n'y ferons face que par l'association de plusieurs politiques, budgétaire, monétaire, fiscale, économique, sociale, politiques qui sont complémentaires. Dans les temps que nous vivons, ces politiques s'expriment par des actions, dont l'encadrement justifie l'appréciation que je porte sur le projet de budget que vous nous présentez.

La première action, c'est la réduction des frais généraux de l'Etat et de la nation. Or nous en sommes loin : les frais généraux augmentent ; les impôts augmentent ; demain, les charges sociales vont augmenter. Je ne suis pas le seul à le dire. Les chefs d'entreprise sont à la limite du découragement.

M. Jean-Pierre Soisson et M. Pierre Méhaignerie. Très bien !

M. Michel Debré. Deuxième action qui est liée à la première, afin de réduire l'appel de l'Etat à l'emprunt, la réduction du déficit des finances publiques et des finances sociales. Sinon, le marché de l'épargne est réduit à l'extrême et la modernisation de l'économie, gravement atteinte par l'insuffisance et le taux élevé de l'argent.

Troisième action, le freinage de l'indexation permanente des revenus. On critique ces mots : politique des revenus ; mais il y a toujours une politique des revenus. Une bonne et une moins bonne, une mauvaise et une moins mauvaise. La moins mauvaise est celle qui fixe forfaitairement en début d'année et sans changement en cours d'année le taux des augmentations. La mauvaise est celle qui remet en cause les revenus tous les trois mois. Une seule exception devrait être faite à ce refus de l'indexation permanente, je dis bien une seule, celle qui devrait bénéficier à l'épargne placée à long terme, au moins à deux ans, avec engagement de non-retrait, car c'est cette épargne-là qui permet l'investissement.

Quatrième action, l'affectation d'un impôt sur la fortune qui aurait un caractère exceptionnel. Un impôt permanent sur la fortune, nous en parlerons ces jours-ci, est un mythe s'il n'est pas simplement un mode particulier de calcul de l'impôt sur le revenu pour tranches élevées, qu'il remplace alors, comme il le remplace dans la plupart des pays que vous avez cités tout à l'heure. Mais il serait possible s'il était un prélèvement exceptionnel, c'est-à-dire non renouvelable, comme ce fut le cas à la Libération, payable en trois à cinq ans, affecté à une caisse d'investissement. Alors cet impôt aurait un sens à la fois économique et social.

Cinquième action, le maintien, sauf exception, de la durée du travail. Ce n'est pas une politique durable contre le chômage que celle, je le répète, qui veut généraliser la cinquième semaine de congés payés, rapidement la généralisation des trente-cinq heures hebdomadaires, rapidement la généralisation de l'abaissement de l'âge de la retraite.

Sixième action, la protection du marché intérieur. Le mot « protection » est prohibé, mais la « reconquête » est recommandée. En fait, il n'y a pas de reconquête sans protection, une protection sélective, provisoire, intelligente, c'est-à-dire refusant de créer des monopoles et des rentes de situation.

Enfin, septième action, quelques grands programmes, que j'appellerais volontiers stratégiques, peu nombreux mais importants. Un programme énergétique, un programme de construction de logements à quoi doivent s'ajouter d'une manière sélective, comme l'on dit, un programme de recherche scientifique, un programme pour quelques grands armements, tels les sous-marins nucléaires, programmes que vous envisagez plus ou moins, certes, ce qui est bien, mais dont le succès est subordonné aux actions qui précèdent car, faute de ces actions, ces programmes, dévorés par la hausse des coûts et par l'inflation, ne donneront pas les deux tiers de ce que vous en espérez !

Ce sont ces sept actions qui, au mieux des possibilités humaines et nationales, nous éviteront la croissance du chômage et pourront permettre sa diminution sensible en même temps qu'elles éviteront le sous-emploi des équipements industriels et les fluctuations incessantes de la monnaie, deux signes vraiment dramatiques de la défaite dans la guerre économique.

Puisque le lyrisme est à la mode de nos jours quand on parle d'économie, ne vous étonnez donc pas si je résume ma pensée en parodiant le vers illustre :

Un seul être nous manque et tout est dépeuplé.

Et en disant :

Une seule action nous manque et tout est condamné.

Au point où nous en sommes, il est vain, même pour vous, de regarder en arrière. Il faut d'abord regarder autour de soi. Et l'argumentation sur l'héritage tombe à plat à partir du moment où l'analyse de l'environnement actuel est incorrecte. Après avoir regardé autour de soi et exposé aux Français, qui sont capables de l'entendre, la dureté du monde où nous vivons, il faut savoir que l'avenir, leur avenir, appartient à ceux qui, au service d'une volonté de victoire, feront preuve de cohérence.

Or, il n'y a pas cohérence entre l'effort de production et une réduction aveugle de la durée du travail. Il n'y a pas cohérence entre le déficit des finances publiques et sociales et la stabilité de la monnaie. Il n'y a pas cohérence entre une politique généreuse de prestations sociales et l'ouverture de notre marché à des produits en provenance de pays qui ne paient pas leur main-d'œuvre. Je terminerai en disant qu'il n'y a pas cohérence entre la volonté que vous dites de lutte contre l'inflation et une multiplicité de décisions en matière de dépenses, quelles qu'elles soient, en quelque domaine que ce soit, y compris l'éducation, la décentralisation ou la consommation, qui relancent l'inflation parce que ces dépenses, quoi que vous en ayez dit, en augmentant les charges augmentent les coûts donc menacent l'économie et aggravent le chômage.

Reprenant une expression que vous avez employée tout à l'heure, je dirai que l'on ne « remet pas le compteur à zéro » en matière monétaire en se bornant à modifier la place de

l'aiguille. On le remet par une action économique adaptée et cohérente. Or, le projet de budget ne reflète pas, malgré votre plaidoirie qui ne nous a pas convaincus, une action économique adaptée et cohérente.

Entre le moment où il a été préparé et le moment où il nous est proposé, il y a déjà eu des modifications, par exemple un blocage des dépenses qui n'est pas conjoncturel. Entre le moment où il nous est proposé et le moment où le Parlement va le voter, il y aura des modifications, ne seraient-ce que les conséquences financières de nouveaux déficits, indemnités de nationalisation, déficit de la sécurité sociale. Entre le moment où il sera voté et le moment où il sera exécuté, de nombreux changements sont prévisibles. J'imagine que dès janvier ou février un projet de loi de finances rectificative sera à l'étude dans vos bureaux.

Épargnez-vous cela. Épargnez-nous cela. Remettez sur le chapitre votre projet de loi de finances. Acceptez ce grand effort qui serait vraiment le changement. Le changement, c'est celui qui conduit au salut de l'économie française, au salut de la France.

Salut, c'est un grand mot qui exprime la nécessité d'une action qu'il ne faudrait plus tarder à entreprendre. La V^e République n'est pas seulement marquée par les institutions nouvelles. Elle a voulu, en ses débuts, une rupture avec la facilité financière qui affaiblit une nation et brise une société. Vous me l'avez entendu dire, hier, quand je m'adressais à des gouvernements qui n'étaient pas le vôtre. Je le redis aujourd'hui, avec une force d'autant plus grande que l'état de la compétition mondiale s'aggrave. Laisser glisser la République dans la fange de l'excès d'inflation, c'est abîmer son visage, c'est mettre en cause sa légitimité.

Cette loi de finances recule l'heure du salut et aggrave les rigueurs dont il faudra alors l'accompagner. Or cet effort qu'exige le salut, j'affirme qu'il est à votre portée, à notre portée. Dans l'intérêt de la France et dans l'intérêt des Français, reprenez-vous, avant qu'il soit trop tard. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames et messieurs les députés, mon intervention, venant après la présentation du projet de loi de finances pour 1982 par M. le ministre chargé du budget, après l'exposé de M. le rapporteur général et après les interventions de M. Jans et de M. Debré aura pour but d'insister une nouvelle fois sur la cohérence qui existe entre le projet de budget qui vous est proposé pour 1982 et l'ensemble de la politique économique menée par le Gouvernement.

J'ai déjà eu l'occasion d'exposer en détail devant vous cette politique lors de la discussion, le 12 octobre dernier, sur la deuxième motion de censure déposée par l'opposition, et de montrer quels étaient les fondements théoriques de l'action gouvernementale. Je commencerai par les rappeler brièvement.

L'ensemble de l'action gouvernementale peut être présenté comme une politique de sortie de la crise par le haut. A l'opposé des années précédentes, marquées par un sous-emploi croissant des hommes et des machines, la recherche d'une meilleure utilisation des capacités de production et le souci d'employer la plus grande partie possible de la population active sont les axes constants de la politique mise en œuvre, parce que le travail est un droit fondamental de l'individu, parce que la France a pour principal atout sa population active et parce que l'économie française ne fonctionne efficacement qu'au-delà d'un certain taux de croissance réelle. La croissance, monsieur Debré, ne se décrète pas, certes, mais on doit en créer les conditions.

La traduction de ce principe en matière de politique économique vis-à-vis de l'inflation amène à privilégier les gains de productivité comme élément permettant le ralentissement des évolutions nominales.

M. le ministre chargé du budget en a parié dans son exposé et je ne développerai pas ce point. Je dirai seulement que les gains de productivité sont, en effet, les points de passage obligés du développement d'une économie compétitive ayant retrouvé la maîtrise de ses coûts et de ses prix.

Cette maîtrise des prix est elle-même la condition *sine qua non* de la maîtrise de la monnaie. Une monnaie forte est indispensable et, je le redis, une dévaluation est toujours une mauvaise chose. M. Debré approuve sans doute cette façon de voir. Mais n'est-ce pas le Gouvernement dirigé par M. Chirac, sur

injonction, certes, de M. Valéry Giscard d'Estaing qui, sur le plan monétaire international, a capitulé sans conditions devant les Américains à la Jamaïque ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

La valorisation du travail de tous les Français se fait à travers le taux de change du franc. Un franc fort donne sa valeur au travail réalisé dans notre pays. Un franc faible lui en retire. Mais — et c'est le quatrième volet de l'action gouvernementale — un franc fort exige une industrie capable à la fois de vendre à l'étranger, grâce à la qualité de ses produits, et de contrôler le marché intérieur.

Cette action, mes chers collègues, dont les nationalisations sont un élément important, ne semble pas avoir été bien comprise par l'opposition, si l'on en juge par les comptes rendus du débat précédant notre débat budgétaire qui commence.

Mes chers collègues, le projet de budget pour 1982 est, pour l'essentiel, en cohérence avec les axes théoriques que je viens de rappeler devant vous. Je vais vous le montrer point par point, en insistant sur les dépenses, parce que c'est dans la nature des dépenses qu'apparaît la logique économique d'un budget.

C'est, en premier lieu, à l'évidence, un budget de relance qui contribuera à la fois à améliorer l'emploi et à intensifier l'utilisation des capacités productrices existantes.

M. le ministre du budget a largement insisté sur l'augmentation des dépenses directement affectées à la création d'emplois. Qu'il me soit permis ici d'insister sur d'autres chiffres, en commençant par le pourcentage de hausse globale des dépenses — plus de 27,5 p. 100 — pourcentage dont il faut souligner le caractère exceptionnellement élevé. Une telle progression des dépenses, qui ne pourra évidemment pas se répéter, était nécessaire pour redonner à notre économie un coup de fouet et la rendre capable d'une reprise susceptible de s'auto-entretenir.

La pesanteur des structures, l'importance des contraintes internationales nécessitent aujourd'hui, dans les grands pays, comme le nôtre, qui veulent mener une politique économique indépendante, une action extrêmement puissante et massive, allant beaucoup plus loin que ce à quoi le passé nous avait habitués.

Mais cette action exceptionnelle est indispensable. Qu'il s'agisse de la politique monétaire aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, qu'il s'agisse de la politique budgétaire au Japon ou en France, partout, il est aujourd'hui nécessaire d'agir de cette façon.

L'efficacité d'une relance budgétaire exige une très forte hausse des dépenses. Une augmentation seulement moyenne, monsieur Debré, n'aurait eu aucun effet. J'ajoute que cette progression des dépenses est le signe d'une rupture par rapport aux habitudes passées lorsque, hélas ! la seule politique budgétaire consistait à établir ex ante une progression des dépenses en valeur parallèle au produit intérieur brut pour mieux constater ex post d'inévitables dérapages.

En second lieu, je relèverai la priorité donnée à l'investissement public, plus de 80 milliards de francs — en progression de 30 p. 100 — et celle donnée à la recherche et aux aides à l'industrie, ces deux derniers postes représentant 60 milliards de francs, en hausse de 45 p. 100. Pour apprécier ce chiffre, mes chers collègues, il faut se rendre compte qu'il représente l'équivalent du sixième du total des 400 milliards de francs d'investissement de l'ensemble des sociétés et quasi-sociétés en 1982. Il s'agit donc, dans le budget, d'un effort exceptionnel fait en faveur d'une amélioration des structures productives, à la fois dans l'immédiat et pour préparer le moyen terme puisque les priorités sont les secteurs vitaux de l'industrie de notre pays : informatique, économies d'énergie, et plus généralement secteurs d'innovation. Quant au logement, secteur prioritaire à la fois du point de vue social et parce que c'est un moyen d'action rapide sur l'emploi, il bénéficie de près de 30 milliards de francs d'autorisations de programme, soit un tiers de plus qu'en 1981.

Cette action massive est complétée ponctuellement par des augmentations importantes des interventions économiques dans les domaines agricole, du commerce, de la pêche. Ces secteurs vont globalement bénéficier, en 1982, d'une progression de plus d'un quart de leurs crédits d'intervention.

Enfin, comme l'a dit M. le rapporteur général, et comme l'a rappelé M. Jans, il vous sera proposé d'amender deux dispositions de ce projet de budget, en acceptant que la limite de cotisation donnant lieu à surtaxe de 10 p. 100 d'impôt chômage soit relevée de 15 000 à 25 000 francs, et que l'imposition sur les bas revenus soit allégée. Ces deux mesures, qui vous sont proposées par la commission des finances, vont dans le sens d'une relance facilitée, sans remettre en cause l'esprit du projet de budget.

Ainsi amendé, ce projet de budget va parfaitement dans le sens d'une politique de remise en marche des usines et d'un emploi accru des hommes.

En ce qui concerne l'inflation, dont on vient de parler longuement, nous pensons qu'elle ne peut être contrôlée que par un gain de productivité. Un chiffre suffit : l'hypothèse retenue dans les prévisions macro-économiques qui accompagnent le projet de loi de finances est celle d'une hausse de productivité de 4,5 p. 100 en 1982, soit près du triple du chiffre de 1981. Ce pourcentage est réaliste parce que l'économie française connaît, l'année prochaine, une croissance réelle de son produit intérieur brut de 3,3 p. 100.

Mais en fait, vous le savez, la valeur ajoutée des entreprises non agricoles croîtra, elle, de 3,8 p. 100, soit un taux de près de 4 p. 100 qui illustre bien la volonté du Gouvernement, malgré un environnement international probablement encore médiocre, de relancer l'économie. Encore faut-il souligner que les hypothèses internationales retenues sont prudentes et qu'il n'est pas impossible que la reprise dans l'ensemble de l'O. C. D. E. soit, non pas forte, certes, mais légèrement plus rapide que prévue, ce qui faciliterait d'autant la reprise en France.

Nous sommes ici au cœur de l'enjeu économique. Si les agents économiques appuient la politique menée, c'est-à-dire jouent la croissance contre l'inflation, alors il sera possible à la fin de 1982 d'avoir à la fois une économie relancée et une inflation ralentie.

En France, l'investissement dépend davantage des perspectives de demande que des profits réalisés précédemment. Le projet de budget va relancer la demande. Les décisions d'investissement devront suivre, pas seulement les investissements de productivité, ceux qui commencent par limiter l'emploi, mais aussi les investissements de capacité, parce qu'il est vrai que dans certains secteurs la marge de production disponible est faible et que la relance sans investissement risquerait d'être inflationniste.

A cette condition, la reprise créée par le budget, relayée par l'investissement, ira dans le sens d'une désinflation progressive, après les ajustements de tarifs publics intervenus durant l'été 1981, faute d'avoir été réalisés en temps voulu par un gouvernement qui était alors plus soucieux d'électoratisme que de vérité des prix.

J'ajoute que nous sommes conscients des effets pervers auxquels avait conduit la politique précédente : les marges des entreprises sont pour une majorité d'entre elles très faibles et leur situation financière est souvent délicate.

Il sera donc nécessaire d'être d'autant plus vigilant sur les prix des produits alimentaires et des services qu'un certain rattrapage des prix industriels est probable à court terme.

En ce qui concerne la politique industrielle, le projet de budget pour 1982 présente la caractéristique importante de favoriser, comme M. le ministre l'a dit tout à l'heure, par une pression fiscale modérée, le redressement financier des entreprises. En particulier, l'impôt sur les sociétés stagnera au niveau de 70 milliards de francs. Il ne s'agit pas là, à la différence des mesures prises antérieurement, d'un cadeau fait aux sociétés. Il s'agit de leur donner les moyens d'une politique d'embauche dont le pays a besoin.

Cette orientation est confirmée par les modalités de l'impôt sur la fortune, auquel échappe largement l'outil de travail, ainsi d'ailleurs que par la nature des mesures fiscales qui concernent les entreprises : la fameuse taxation des frais généraux va dans le sens d'une diminution des dépenses inutiles, diminution qui constitue déjà un objectif de gestion des sociétés ; la taxation accrue des banques permettra une redistribution, à travers le budget, des rentes accumulées en 1981 dans ce secteur, grâce aux écarts de taux d'intérêts. Cette taxation ne peut pas être considérée, mes chers collègues, comme une charge supplémentaire sur l'ensemble des entreprises.

Aussi, toutes ces modalités vont-elles dans le sens souhaité d'une reprise de l'embauche sans effet inflationniste.

A terme, comme je l'ai déjà indiqué, il n'y a pas d'autre voie pour assurer la tenue du franc, et donc pour accroître le rôle de notre pays, que celle d'une industrie puissante et compétitive. Le projet de budget, monsieur le ministre, pour sa part, y contribue.

Il me reste à parler devant vous du niveau du déficit.

Ce déficit, monsieur Debré, n'est pas inadapté et je vais vous le prouver. Il est de 95 milliards de francs, nous le savons, pour le budget de l'Etat, ce qui correspond pour l'ensemble des administrations publiques à 83 milliards de francs. Ce chiffre reste en valeur relative très inférieur à celui des autres pays, et vous savez que la charge de la dette accumulée antérieurement représente déjà à elle seule plus de 50 milliards de francs.

Mais on ne peut comprendre la vraie signification de ce déficit budgétaire qu'en le restituant par rapport à l'ensemble du tableau de financement de l'économie.

Je vais ici faire un bref exposé plus personnel, si vous le permettez, de ce problème essentiel.

Je citerai d'abord quelques chiffres sur l'équilibre général en 1982.

La capacité de financement des ménages sera de 111 milliards de francs.

Le besoin de financement des entreprises et des institutions financières sera de 80 milliards de francs, celui des administrations publiques, je viens de le dire, de 83 milliards de francs.

Il y a donc pour boucler le tableau de financement une contribution de l'extérieur à hauteur de 50 milliards de francs. Dans une économie idéalement équilibrée, cette contribution de l'extérieur devrait être nulle, ainsi que le besoin de financement des administrations, le surplus des ménages correspondant alors exactement aux besoins de financement des entreprises.

Ce n'était pas le cas de 1980 ni de 1981. Ce ne le sera pas en 1982, mais il faut souligner que le creusement du déficit intérieur se fera en 1982 sans dégradation vis-à-vis de l'extérieur. Ce point est fondamental car s'il est clair qu'un pays peut accroître temporairement sa dette publique intérieure vis-à-vis de ses citoyens, il doit éviter au maximum d'alourdir sa dette extérieure faute de créer une dépendance préoccupante.

Le déficit par rapport à l'étranger sera le même qu'en 1981 et à peine alourdi par rapport à 1980 malgré la relance budgétaire.

C'est, d'une part, l'évolution de la capacité de financement des ménages, en progression par rapport à 1981, et de plus de la moitié, vous le savez, par rapport à 1980, et, d'autre part, la modération du besoin de financement des sociétés, en forte baisse, qui rendent possible l'équilibre global sans dégradation du solde extérieur. On retrouve ici l'incidence des hypothèses sur la croissance de la valeur ajoutée et celle des aménagements fiscaux qui limitent le prélèvement sur les entreprises, ce qui favorise une reprise de l'investissement modérée et un redressement du taux d'autofinancement.

Ma dernière remarque, mes chers collègues, sera pour souligner que le déficit budgétaire, même de l'ordre de 100 milliards de francs, n'est pas un risque pour un grand pays. L'essentiel

est que ce déficit crée les conditions de sa propre résorption. En contribuant à relancer l'économie, le déficit pour 1982 doit permettre, dans les années suivantes, une progression des recettes suffisantes pour, ultérieurement, diminuer le besoin de financement du secteur public.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, la présentation que je tenais à faire du projet de budget que je vous invite à examiner de façon constructive. Certes, la vigilance du législatif sera de règle et j'y veillerai particulièrement en tant que président de la commission des finances.

La situation dans laquelle se trouve l'économie française à l'automne 1981 impose une particulière attention à tout dérapage, qu'il s'agisse des prix, du déficit commercial ou du déficit budgétaire.

La politique économique du Gouvernement aura la charge de les éviter. Le projet de budget tel qu'il est présenté y contribuera en créant les conditions nécessaires au redressement de notre économie. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1982, n° 450 (rapport n° 470 de M. Christian Pierrat, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.